

Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur les parcelles X 98 et X 309 sur la commune de Tiercelet (54)

**Rapport
Octobre 2025**

Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur les parcelles X 98 et X 309 sur la commune de Tiercelet (54)

Rapport Octobre 2025

Etude réalisée par :

La SARL NaturAgora Développement,
Le bureau d'études des usagers de la nature.
Siège social : 1 chemin du Pont de la Planche
02 000 Barenton-Bugny

A destination de :

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
ZAC VIA DOMITIA
210 rue de la Roussataïo
34740 Vendargues



Référence bibliographique à utiliser pour ce rapport :

NaturAgora Développement. 2025. Prédiagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur les parcelles X 98 et X 309 sur la commune de Tiercelet (54). Rapport octobre 2025. 73p.

Table des matières

1	Contexte de l'étude	4
2	Présentation du projet.....	5
2.1	Porteur de projet.....	5
2.2	Localisation du projet.....	5
2.3	Historique du site	6
3	Méthodologie	7
3.1	Aires d'étude	7
3.2	Recherches bibliographiques	8
3.3	Etude des potentialités pour la faune et la flore.....	9
3.3.1	Habitats naturels et flore	10
3.3.2	Recherches mutualisées	10
3.4	Détermination des enjeux écologiques potentiels	10
4	Contexte écologique.....	11
4.1	Zonages règlementaires	11
4.2	Zonages d'inventaires	22
4.3	Zones humides	25
4.4	Continuités écologiques.....	28
4.5	Synthèse du contexte écologique	30
5	Calendrier des prospections.....	31
6	Potentialités écologiques.....	31
6.1	Principaux milieux présents	31
6.2	Espèces potentielles.....	38
7	Synthèse	46
8	Annexes	48
8.1	Espèces végétales présentes dans commune (2014-2025)	48
8.2	Espèces faunistiques présentes dans la commune (bibliographie)	60
8.3	Espèces floristiques inventoriées en 2025	61
8.4	Espèces animales inventoriées en 2025	64
8.5	Légendes	65
	Légende Flore	65
	Légende Faune.....	68

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet au sein de la commune de Tiercelet (54), la société Générale du Solaire a fait appel aux experts en écologie du bureau d'études NaturAgora Développement afin de réaliser un prédiagnostic écologique afin d'étudier la sensibilité des milieux naturels et d'identifier les potentiels enjeux écologiques présents dans le site accueillant le projet.

Ce prédiagnostic écologique, il consiste en :

- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques proches du site d'implantation ;
- Un bilan des bases de données locales sur la biodiversité ;
- Et un repérage du site et de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore ;

Cette approche préliminaire a pour objet de déterminer les éléments du milieu naturel à prendre en compte lors de la conception du projet d'aménagement. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie sur un cycle de vie complet et en période favorable, préalable nécessaire pour appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat.

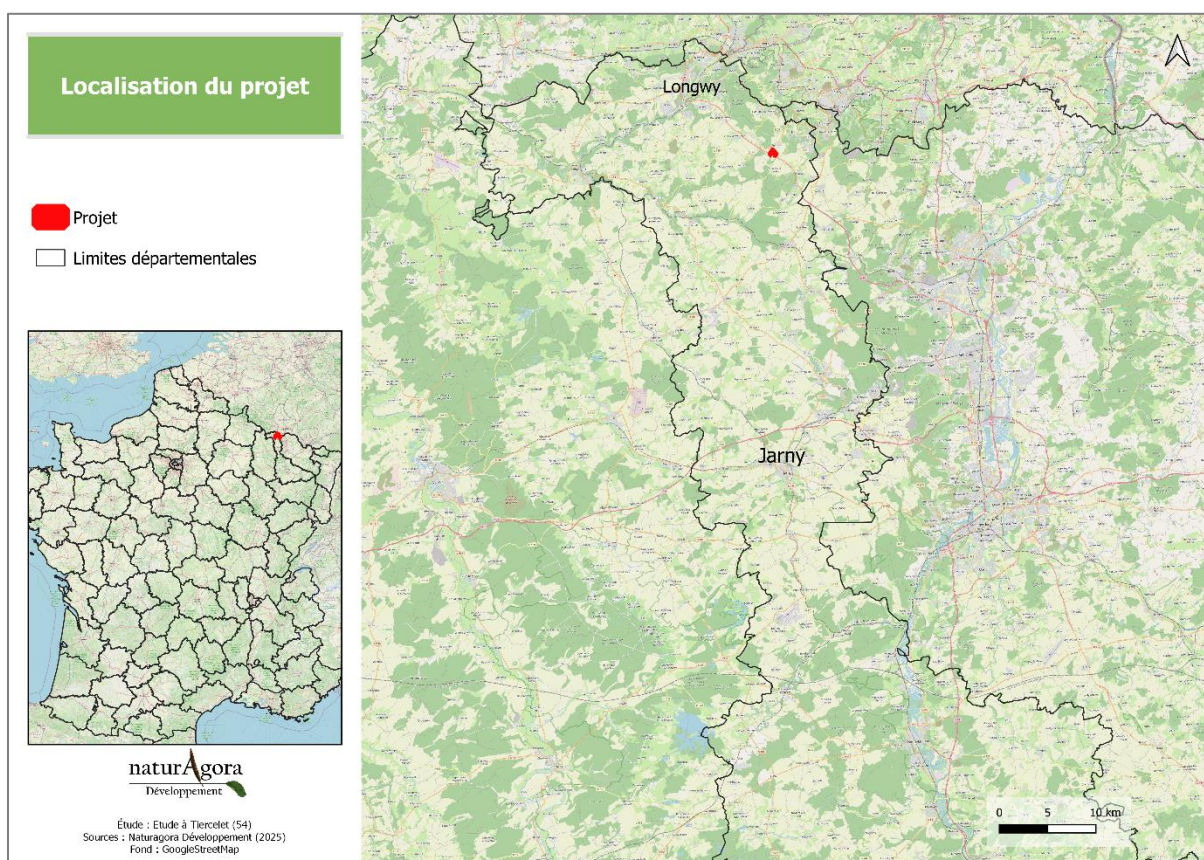


Figure 1 - Localisation du projet

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 PORTEUR DE PROJET

Créé en 2008 à l'initiative de Daniel Bour, le groupe GÉNÉRALE DU SOLAIRE est un producteur indépendant français d'électricité renouvelable, présent en France et à l'International. Depuis avril 2020, GÉNÉRALE DU SOLAIRE est accompagnée par BPIFRANCE et IRDI SORIDEC qui ont pris une participation minoritaire au capital du groupe. En juin 2023, afin de renforcer sa capacité d'investissement et d'accélérer son développement, le groupe a conclu avec la BANQUE des TERRITOIRES un partenariat de long terme relatif aux centrales exploitées.

Nom du pétitionnaire : **GÉNÉRALE DU SOLAIRE**
 Forme juridique : SAS
 Siège sociale : ZAC VIA DOMITIA
 210 rue de la Roussataïo
 34740 Vendargues



<https://www.gdsolaire.com/>

2.2 LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe au centre de la commune de Tiercelet, dans un paysage rural en zone agricole, dans le département de la Meurthe-et-Moselle (54), en région Grand-Est (ex Alsace-Lorraine). Il comprend 2 parcelles cadastrales : la totalité de la parcelle X 98, et presque toute la parcelle X 309. Le tout représente une surface totale d'environ 1,1 ha.



Figure 2 - Localisation du projet

2.3 HISTORIQUE DU SITE

Le projet est situé à Tiercelet (54). Les anciennes photos aériennes remontant jusque dans les années 1950 révèlent que le site accueillant le projet a toujours été située au cœur d'un paysage agricole. Dans les années 1950, le site avait une configuration très proche de l'actuelle. En effet, les parcelles accueillant le projet, étaient déjà occupée par des espaces nus, des friches, et des boisements. Elles sont entourées de parcelles cultivées depuis plusieurs dizaines d'années, ainsi que par des massifs forestiers à l'est et au nord-ouest (Figure 3). A environ 170 m au sud, passe la route nationale 52 qui a été construite dans ce secteur à partir des années 1970.

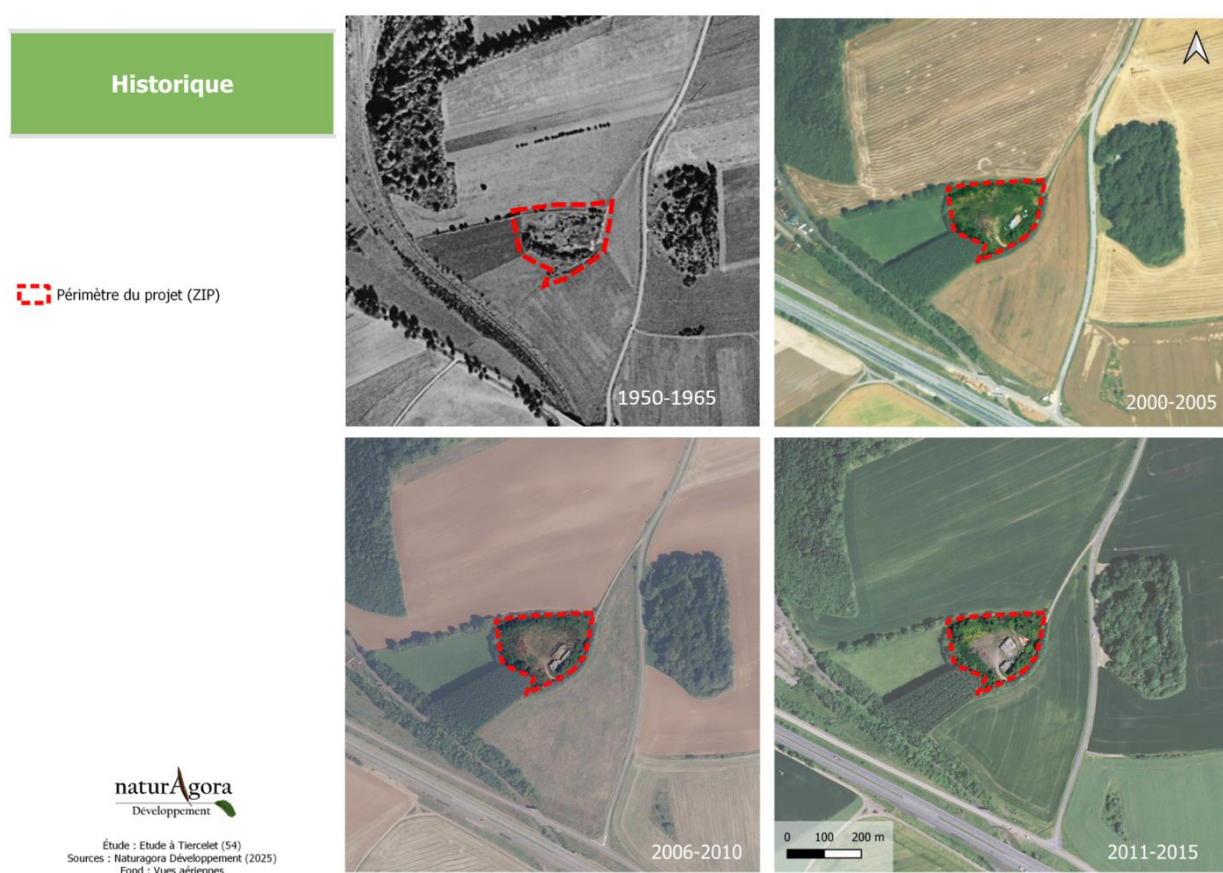


Figure 3 - Vue comparée de la zone d'étude et ses abords entre 1950 et de nos jours source : remonterletemps.ign.fr

3 METHODOLOGIE

3.1 AIRES D'ETUDE

Le site accueillant le projet se situe à l'ouest de la commune de Tiercelet, en zone agricole, dans le département de Meurthe-et-Moselle (54), au sein de la totalité de la parcelle X 98 et sur une majeure partie de la parcelle X 309 située juste en dessous de la première. L'ensemble du projet représente une surface de 1,1 ha.

Deux aires d'étude ont donc été définies (Tableau 1). L'aire d'étude rapprochée, appelée également la zone d'implantation potentielle (ZIP) qui correspond au territoire accueillant le projet ; tandis que l'aire d'étude éloignée est une zone tampon de 10 km autour de l'aire rapprochée.



Figure 4 - Localisation de l'aire d'étude rapprochée

Tableau 1 - Présentation des aires d'étude

Aires d'études	Caractéristiques
Aire d'étude rapprochée = périmètre d'inventaire = 1,1 ha	Le repérage de terrain ainsi que l'étude des potentialités écologiques sont réalisés sur ce périmètre.
Aire d'étude éloignée (zone tampon de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate)	L'échelle de ce périmètre permet l'analyse du positionnement du projet dans le contexte écologique de sa région naturelle d'implantation. L'expertise mobilise des informations issues du recensement des zones naturelles d'intérêt et d'autres éléments bibliographiques lorsque ceux-ci sont disponibles.

3.2 RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette première phase consiste à réaliser un travail de synthèse des connaissances disponibles concernant la biodiversité de la zone d'étude. L'ensemble des zonages écologiques (Natura 2000, ZNIEFF etc.) situés sur le territoire d'étude et à proximité immédiate sera répertorié. En effet, outre l'éventuel caractère réglementaire de ces zonages, l'édification de ces périmètres s'est souvent accompagnée d'une levée de données naturalistes et de l'identification d'enjeux qu'il convient d'intégrer au projet.

Sur la base des informations disponibles sur les sites internet de l'INPN et de la DREAL, un inventaire des zonages relatifs au patrimoine naturel a été réalisé. Les données recueillies et concernant le patrimoine naturel (milieux naturels, patrimoine écologique, faune et flore) sont de deux types :

- Les zonages d'inventaires : il s'agit de zonages qui n'ont pas de valeur réglementaire, mais qui indiquent la présence d'un patrimoine naturel particulier qu'il faut intégrer à la définition de projets d'aménagement. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national.
- Et les zonages réglementaires : ce sont des secteurs ou des sites définis au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur et pour lesquels l'implantation de projets ou travaux d'aménagement peuvent être soumis à un régime dérogatoire particulier. Il s'agit des sites classés ou inscrits, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des réserves naturelles, des sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale, Parc Nationaux, etc.).

Cette étude est réalisée sur la zone d'implantation du projet et ses environs dans un rayon de 10 km, distance généralement prise en compte lors des évaluations environnementales et qui est liée aux capacités de dispersion des organismes présents sur le territoire. Ce rayon est élargi à une vingtaine de kilomètre dans le cadre des sites Natura 2000.

En complément, plusieurs bases de données biodiversité sont également consultées à l'échelle des communes concernées par le projet. Il s'agit notamment de la base de données alimentée par le Conservatoire Botanique National de Lorraine, du collectif Faune Lorraine géré par la LPO et enfin de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (outil de recherche par collectivité). Les données de présence ainsi obtenues permettent d'établir une première liste d'espèces susceptibles d'être rencontrées sur la zone du projet et donc des sensibilités potentielles.

« A noter que le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a subi une attaque informatique entraînant, par mesure de sécurité, la mise à l'arrêt d'une grande partie des systèmes et des outils. En conséquence, le service de l'INPN est pour l'heure inaccessible. » A ce jour, les outils de recherche par collectivité sont toujours hors service. De ce fait, il n'a pas été possible de consulter les données communales de l'INPN.

Bases de données	Organismes gestionnaires	Nature des informations recueillies
	Museum National d'Histoire Naturelle et Office Français de la Biodiversité	Description des zonages écologiques, liste communale d'espèces (faune et flore)
	Collectif Faune Lorraine	Listes communales d'espèces (faune)
	Conservatoire Botanique National de Lorraine	Listes communales d'espèces (flore)

3.3 ETUDE DES POTENTIALITES POUR LA FAUNE ET LA FLORE

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté au cours d'un unique passage afin de réaliser des observations sur les habitats naturels et les principaux groupes biologiques (oiseaux, mammifères, etc.). La durée réduite et la temporalité de cette visite initiale ne permettent cependant pas d'établir une liste exhaustive des espèces présentes pour l'ensemble des groupes étudiés. Cette première approche permet néanmoins l'établissement d'un pré-diagnostic des enjeux biodiversité. Il s'agit d'obtenir un premier aperçu des potentialités d'accueil du site pour la faune et la flore, notamment vis-à-vis des espèces d'intérêts identifiées précédemment dans la bibliographie en comparant les exigences écologiques de ces dernières aux milieux représentés sur la zone d'études.

Différents éléments permettant d'analyser la fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces sont relevés en parcourant la zone d'études. En premier lieu, il s'agit d'étudier la nature du site (artificialisé ou non) ainsi que des habitats présents (boisement, prairie, mare etc.). La présence et la diversité de micro-habitats est également relevée. Ces éléments très localisés tels que les souches, arbres à cavités, ronciers, points d'eau temporaire ou encore des pierriers sont en effet susceptibles de constituer des refuges ou des zones d'alimentation pour certaines espèces spécialisées. La présence d'éventuelles atteintes à l'état écologique du site (pollution, décharges sauvages, présence d'espèces exotiques envahissantes) sont également relevées. Enfin la perméabilité (présence ou non d'éléments fragmentant) et l'insertion paysagère du site font également l'objet d'une analyse. La fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces (potentialités d'accueil, connectivité etc.) fait l'objet d'une analyse pour les différents des groupes d'organismes étudiés.

La visite du site accueillant le projet étant réalisée en plein été, moment correspondant à la période optimale pour observer la flore, les habitats et la faune, des inventaires ont pu être fait selon les protocoles standards, a raison d'un seul passage au lieu des 2 requis.

3.3.1 HABITATS NATURELS ET FLORE

Des relevés phytosociologiques sont réalisés sur chaque unité homogène de végétation. Chacune des végétations fait également l'objet d'un relevé GPS afin d'en déterminer précisément les limites. Les données de localisation et de délimitation des relevés sont traitées grâce au Système d'Information Géographique. Les habitats identifiés lors des relevés sont cartographiés sur la base de la typologie EUNIS. Une attention particulière est portée à l'identification des végétations relevant de la Directive Habitats Faune/ Flore si elles s'avèrent présentes sur le site.

Les relevés phytosociologiques permettent également d'établir une liste botanique des espèces végétales contactées sur le site (Spermatophytes et Ptéridophytes). Les espèces inventoriées seront ainsi présentées par leur nom vernaculaire et leur nom latin. Les statuts de rareté et menace des espèces seront également précisés selon les référentiels locaux. Enfin, les espèces emblématiques du site, pour leur rareté régionale (taxons protégés ou patrimoniaux), leur abondance sur le site voire les menaces qu'elles représentent dans le cas d'espèces invasives, sont localisées sur des cartographies. Dans le cadre d'un inventaire complet, 2 passages sont à effectués entre avril et septembre. Ici, s'agissant d'un pré-diagnostic, seul 1 passage est réalisé.

3.3.2 RECHERCHES MUTUALISEES

A l'occasion de ce passage unique, tout individu, traces et indices suggérant la présence d'Oiseaux, de Reptiles, d'Amphibiens, de Mammifères terrestres et d'Insectes, sont recherchées au sein du site accueillant le projet. La visite ayant eu lieu fin juillet alors que la période de reproduction de l'avifaune se termine fin juin, la méthode de l'IPA n'a pas été utilisée ici. Toutes les espèces détectées à l'aide de contact visuels, auditifs ou d'indices de présences, sont relevées et identifiées.

3.4 DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, l'approche intégrative combinant l'étude bibliographique du patrimoine naturel à l'échelle du territoire dans lequel est implanté le site, et l'étude sur le terrain, nous permet de déterminer, dans un premier temps, les enjeux écologiques potentiels pour le site à Hulluch. Ainsi, les enjeux écologiques sont classés selon les catégories suivantes (Tableau 3) :

Tableau 3: Catégories des enjeux écologiques potentiels

	Enjeux nuls
	Enjeux négligeables
	Enjeux faibles
	Enjeux modérés
	Enjeux forts
	Enjeux majeurs

4 CONTEXTE ECOLOGIQUE

Les zonages du patrimoine naturel répertoriés au sein de l'aire d'études éloignée sont classés en trois catégories selon le degré de liaison écologique pressenti avec l'aire d'étude rapprochée. Ce classement repose sur une analyse à dire d'expert (contexte écologique, similitude entre les milieux, éloignement géographique, biologie des espèces répertoriées) et non sur des connaissances factuelles (modélisation des connectivités, suivi d'espèces etc.).

Tableau 4 - Liens écologiques supposés entre l'aire d'études immédiate et les zonages naturels proches

Type	Description
En interaction	Le périmètre du site naturel recoupe celui de l'aire d'étude rapprochée. L'existence de liaisons écologiques entre les deux est fortement pressentie.
Interaction potentielle	Le périmètre du site naturel est en limite de l'aire d'études rapprochée, dans un ensemble paysager cohérent (bassin versant etc.), ou présente des similitudes écologiques importantes (milieux naturels proches).
Pas d'interaction	Le périmètre du site naturel recoupe l'aire d'étude élargie mais ne semble pas être en interaction avec l'aire d'étude rapprochée en raison de la présence de milieux différents ou de son éloignement géographique trop important.

4.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les zones NATURA 2000 sont issues de la directive européenne n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et forment un réseau écologique européen appelé réseau NATURA 2000 soumis à des règles précises de protection. La déclinaison de cette directive européenne en France a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Certains sites présentant des intérêts écologiques, sont acquis et/ou gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturelles.

On dénombre 21 sites Natura 2000 (5 ZPS et 16 ZSC) dans un rayon de 20 kilomètres autour de la zone d'étude. Ces sites se trouvent en Belgique ou au Luxembourg. Les plus proches sont les ZSC « Differdange Est - Prenzebiorg / Anciennes mines et Carrières », et la ZPS « Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiorg, Rollesbiorg, Ronnebiorg, Metzgerbiorg et Galgebiorg » situées toutes deux à environ 4.6 kilomètres du projet (Tableau 5 et Figure 5). Concernant les autres zonages réglementaires 5 sites CEN, sont recensés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

Tableau 5 – Zonages règlementaires proches

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
Natura 2000			
ZPS (Zone de Protection Spéciale)			
Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiërg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzgerbiërg et Gälgebierg	LU0002008	4,6	L'intérêt majeur du site est la présence de pelouses (calcaires) sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La présence de ces pelouses calcaires s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation. La présence de plantes très rares, parfois en grand nombre ainsi que de reptiles (6 espèces, dont la Coronelle lisse), de papillons (plus de 300 espèces diurnes et nocturnes), d'oiseaux (plus de 80 espèces observées) en font un site exceptionnel. L'espèce phare est l'Alouette lulu nicheur très localisé. Les anciennes mines et galeries constituent des sites d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II. Le Triton crêté, espèce de l'annexe II de la directive « Habitats » est présent sur les sites du Giele Botter et Tëtëlbiërg. Un ensemble d'habitats et structures spécifiques ont été aménagés ces dernières années pour la Coronelle lisse avec pour but de relier les différents sites des anciennes minières.
Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellergronn	LU0002009	6,8	L'intérêt majeur du site est la présence de pelouses (calcaires) sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées dont notamment l'Alouette lulu, oiseau de l'annexe I de la directive "Oiseaux", nicheur très localisé, trouvant son biotope préférentiel sur les surfaces de végétation rase des anciennes minières. La présence de ces pelouses calcaires s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation. Les pelouses calcaires (toutes catégories confondues) couvrent, d'après la cartographie du cadastre des biotopes des milieux ouverts une surface de 103 ha, ce qui représente un peu moins de 50% de cet habitat sur l'ensemble du Luxembourg. L'importance du site au niveau national est par conséquent très élevée pour cet habitat. Le site a une grande représentativité au niveau national. A noter également la présence du Triton crêté sur le site. La Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum du site représente aussi 40% de la surface totale du site et le site est représentatif pour cet habitat au niveau national. Deux espèces cibles des hêtraies aux arbres à forte dimension sont le Pic noir et le Pouillot siffleur. Les anciennes mines et galeries constituent des sites d'hibernation très importants et hébergent 16 espèces de chauves-souris.
Région du Lias moyen	LU0002017	10	Les espèces phares de la zone sont d'un côté les espèces inféodées aux milieux ouverts telles que les milans, les pie-grièches et la Chouette chevêche. Les milans et notamment le Milan noir ont une densité de la population nicheuse parmi les plus hautes au niveau national. Et notamment la Chouette chevêche y trouve plus d'un quart de la population nationale. Une dizaine d'espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise nichent dans cette zone, tels que le Vanneau huppé, la Bergeronnette printanière et le Pipit farlouse. Les terrains agricoles hébergent des espèces menacées, telles que la Caille des blés, l'Alouette des champs, la Perdrix grise et les Pie-grièches grise et écorcheur. Tandis que les paysages semi-ouverts accueillent le Rougequeue à front blanc et la Linotte mélodieuse. Cette zone accueille chaque hiver plusieurs individus de Busards Saint-Martin. La Cigogne noire est observée depuis peu régulièrement dans la zone en période de reproduction. Le Pouillot siffleur est rare mais présent. Les massifs forestiers où nichent entre autres les milans accueillent également les pics tels que le Pic noir et la Pic mar, ou encore le Pic vert en lisière vers les paysages semi-ouverts. La zone abrite 10 habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont deux habitats prioritaires, les forêts alluviales et les tourbières boisées. Les autres habitats forestiers sont les hêtraies du Asperulo-Fagetum et du Luzulo-Fagetum, les

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			chênaies-cahumaies du Stellario-Carpinetum. En tant que zones humides, il y a lieu de citer les lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition, les tourbières boisées et les tourbières de transition. Au niveau des habitats des milieux ouverts, citons les prairies à Molinie et les prairies maigres de fauche. Notamment les prairies maigres de fauche y trouvent une densité extraordinaire au niveau national. La zone abrite également des populations du Murin de Bechstein, du Grand murin et du Murin à oreilles échancrées. Signalons encore la présence du Triton crêté dans plusieurs zones humides de la zone, ainsi que les populations du Cuivré des marais et de l'Écaille chinée.
Vallée supérieure de l'Alzette	LU0002007	10,3	Les caractéristiques de la plaine alluviale et zone inondable entraîne une diversité floristique et faunistique, et pratiquement l'entièreté de la zone constitue un biotope/habitat important pour de nombreuses espèces de l'avifaune. A noter que depuis plusieurs années, la zone abrite l'unique population au niveau national de la Cigogne blanche. Par rapport au Rôle des genêts, la vallée supérieure de l'Alzette est d'une importance nationale vu qu'il s'agit d'une des seules zones régulièrement occupées par l'espèce. Des espèces typiques des grandes étendues d'herbages plus ou moins humides tels que le Pipit farlouse, la Bergeronnette printanière et le Traquet tairer sont également présentes dans cette zone. Il en est de même de la Grande Aigrette et de la Grue cendrée, en halte de migration ou en hivernation. La vallée de l'Alzette est une importante zone d'inondation et les zones humides et vasières accueillent nombre de limicoles comme le Vanneau huppé, la Bécassine des marais, la Bécassine sourde, le Pluvier doré, le Petit Gravelot, le Chevalier sylvain, le Chevalier gambette ou le Combattant varié. Les quelques roselières accueillent les espèces inféodées à ce type d'habitat, tels que la Rousserolle effarvatte et le Rôle d'eau. Pour le dernier, la zone détient environ un tiers de la population nationale. D'autres espèces plus rares, comme le Phragmite aquatique, la Marouette ponctuée ou le Blongios nain sont présentes en période de migration de manière moins fréquente, tandis que les espèces comme la Gorge-bleue à miroir et le Phragmite des joncs sont plus fréquents. D'ailleurs les deux derniers correspondent à des nicheurs potentiels de la zone. La Cigogne noire visite la zone à la quête de nourriture en période de reproduction. Les cours et plans d'eau sont occupés par le Martin pêcheur toute l'année. La Sarcelle d'été est présente en période de migration et de la Sarcelle d'hiver en hiver. Les terres agricoles occupent également d'autres espèces rares ou menacées, comme la Caille des blés et l'Alouette des champs, ou encore la Pie-grièche écorcheur. Le fauchage des prairies attire les rapaces tels que le Milan noir et le Milan royal, en période de reproduction, ou encore le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux en hivernation ou migration. En proximité de la zone nichent quelques Faucons pèlerins qui peuvent être observés en train de chasser dans la zone. Les quelques structures ligneuses, ripisylves ou forêts alluviales accueillent le Torcol fourmilier ou le Pic cendré. Quelques prairies maigres de fauche sont présentes et représentent un fort pourcentage des prairies mésophiles au niveau national. Les surfaces des mégaphorbiaies eutrophes occupent les franges nitrophiles des cours d'eau. Il faut également mentionner la présence d'anciens bras morts de l'Alzette qui présentent des biotopes très importants du point de vue faunistique et floristique. Le Triton crêté occupe certains des plans d'eau.
Dudelange Haard	LU0002010	10,8	L'intérêt majeur du site consiste en la présence de pelouses (calcaires) sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées dont notamment l'Alouette lulu, l'Écaille chinée ou le Damier de la succisse. Les habitats rocheux se prêtent bien aux reptiles tels que lézards des murailles et coronelle lisse. A noter également la présence du Sonneur à ventre jaune dans des mares du site. Ce site Natura 2000 joue également un rôle important pour les

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			chauves-souris surtout comme site d'hibernation, mais aussi comme lieux de chasse.
ZSC (Zone spéciale de Conservation)			
Differdange Est - Prenzeberg / Anciennes mines et Carrières	LU0001028	4,6	L'intérêt majeur du site est la présence de pelouses (calcaires) sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La présence de ces pelouses calcaires s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation. La présence de plantes très rares, parfois en grand nombre ainsi que de reptiles (6 espèces, dont la Coronelle lisse), de papillons (plus de 300 espèces diurnes et nocturnes), d'oiseaux (plus de 80 espèces observées) en font un site exceptionnel. L'espèce phare est l'Alouette lulu nicheur très localisé. Les anciennes mines et galeries constituent des sites d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II.
Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellegronn	LU0001030	6,8	La zone abrite 10 types d'habitats de l'annexe I de la directive, dont 5 habitats prioritaires. L'intérêt majeur de la zone réside en la présence de pelouses calcaires pionnières et sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. Sept espèces de l'annexe II de la directive sont signalées dans la zone, dont deux espèces de lépidoptères à savoir le Damier de la succise et l'Écaille chinée. Les cavités souterraines, mines et galeries désaffectées constituent des sites d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II. À noter également la présence du Triton crêté Triturus cristatus dans un des étangs de la zone. La zone abrite un nombre impressionnant d'espèces rares ou menacées. La plupart de ces espèces sont liées aux pelouses calcaires sèches et aux pelouses pionnières mais également aux futaies feuillues et leurs micro-stations. A mentionner plusieurs espèces d'orchidées, de nombreuses espèces de chauves-souris visées par l'annexe IV de la directive « Habitats », de deux espèces de reptiles, la Coronelle lisse et le Léopard des souches, ou encore le Chat sauvage. La zone spéciale de conservation se chevauche presque intégralement avec la zone de protection spéciale qui porte le même nom, d'où l'intérêt de cette zone pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive « Oiseaux ». A mentionner est surtout la présence de l'Alouette lulu Lulula arborea, trois espèces de pics, le Pic noir, le Pic mar et le Pic cendré y nichent. Au niveau de certains versants raides le Pouillot siffleur est contacté en période de reproduction. La présence d'une multitude d'insectes rares, tels que le Criquet noir ébène, le Criquet à ailes bleues, le Grillon d'Italie, le Gomphocère tacheté, l'Acidalie tesselée, le Sphinx de l'épilobe, l'Azuré bleu céleste, le Thècle de l'orme, le Collier-de-corail ou l'Agreste en fait que la zone a une fonction de zone d'intérêt entomologique majeur au niveau national. Citons également la Mante religieuse qui profite du pâturage itinérant notamment pour se déplacer entre les sites.
Massif forestier du Aesing	LU0001075	10	La zone abrite 5 types d'habitats de l'annexe I, dont un est prioritaire. L'intérêt majeur de la zone sont les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli. La biodiversité du massif est assurée par la présence de vieux arbres, un sous-étage et un sous-bois dense, quelques mardelles, dont certaines répondent aux critères des plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition et une zone humide située au Sud-ouest. Au Nord-est de la zone, on rencontre encore une forêt alluviale résiduelle à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior, habitat prioritaire. Le long de cette formation ainsi que des lisières forestières, des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin sont à développer davantage. Le massif forestier abrite deux espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. À mentionner également la présence d'une prairie maigre de fauche de basse altitude. Le massif forestier du « Aesing »

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			accueille encore deux autres espèces de chauves-souris, visées par l'annexe IV, dont notamment la Noctule de Leisler. La zone présente également un intérêt pour la conservation de certaines espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive « Oiseaux », inféodées aux habitats forestiers. La Cigogne noire et le Milan noir nichent dans le massif. Le Pic mar et le Milan royal y sont également présents en période de nidification, ainsi que la Pie-grièche écorcheur, qui fréquente cependant les quelques milieux ouverts.
Dudelange Haard	LU0001031	10,8	L'intérêt majeur du site consiste en la présence de pelouses (calcaires) sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées dont notamment l'Alouette lulu, l'Écaille chinée ou le Damier de la succisse. Les habitats rocheux se prêtent bien aux reptiles tels que lézards des murailles et coronelle lisse. A noter également la présence du Sonneur à ventre jaune dans des mares du site. Ce site Natura 2000 joue également un rôle important pour les chauves-souris surtout comme site d'hibernation, mais aussi comme lieux de chasse.
Sanem - Groussebesch / Schouweiler - Bitchenheck	LU0001027	11,4	Le site abrite 8 types d'habitats de l'annexe I dont un habitat prioritaire. Les prairies à molinie, les prairies mésophiles ainsi que la chênaie du Stellario-Carpinetum présentent l'intérêt majeur du site. Le complexe prairial est assez unique pour le pays et abrite des espèces typiques intéressantes. La chênaie du Stellario-Carpinetum couvre plus du quart de la zone. La biodiversité des massifs du Grousseboesch et du Heierchen est assurée par la présence de vieux arbres, un sous-étage et un sous-bois dense, quelques mardelles et la présence de zones humides. A noter encore la présence d'une petite forêt alluviale (env. 1,4ha) du Carici-Fraxinetum dans la partie nord-est de la zone. Deux espèces de l'annexe II ont été observées dans le site. Le Triton crêté est présent dans un des étangs de la zone. Le papillon de l'annexe I, Euphydryas aurinia, a également été observée récemment dans les prairies humides (molinion) et mésophile du site.
Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer	LU0001025	14,5	Le site abrite huit types d'habitats de l'annexe I dont deux habitats prioritaires. Notons la présence de restes de tourbières partiellement boisées et de ceintures marécageuses autour de plusieurs étangs. Bien que la tourbière soit relativement dégradée, cette formation végétale est très rare dans le pays. La zone abrite deux espèces de l'annexe II de la directive, à savoir le Triton crêté, présent dans un des étangs de la zone, et le Murin de Bechstein présent dans les massifs forestiers de la zone. Une des réserves incluses dans la zone (Hautcharage - Boufferdanger Muer) a été désignée comme ZPS conformément à la directive 'Oiseaux'. La bonne structuration du paysage entourant la zone permet la nidification d'oiseaux comme la Pie-grièche grise et écorcheur, la Perdrix grise et la Chouette chevêche. A noter la présence de plusieurs espèces de la faune et surtout de la flore, liées aux milieux marécageux, notamment l'utriculaire et plusieurs espèces de laïches (<i>Carex canescens</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carex pseudocyperus</i> , <i>Carex riparia</i>). De plus, la zone abrite la plus importante roselière à glycérie du Luxembourg.
Dudelange - Ginzebiere	LU0001032	14,5	La majeure partie du site est occupée par la forêt. Les forêts, à dominance de feuillus, sont surtout constituées par la hêtraie à mélèque. La majorité des terres agricoles sont exploitées en tant que prairies permanentes. Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, tels que la forêt alluviale résiduelle ainsi que la chênaie extraordinaire du « Därebës » où se trouvent des espèces thermophiles comme l'Alisier torminal, constituent l'intérêt majeur du site. Le sonneur à ventre jaune compte parmi les espèces principales visées par ce plan. D'autre part, les pelouses calcaires abritent un grand nombre d'espèces rares et menacées, dont le papillon Argus bleu à bandes brunes et l'Écaille chinée.

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
Bertrange - Greivelsershaff / Bouferterhaff	LU0001026	17	Le site abrite six types d'habitats de l'annexe I. L'attrait majeur du site est la présence de restes de prairies à molinie, délimité comme zone cible ponctuelle. Il faut mentionner également les prairies maigres de fauche qui occupent encore une surface importante sur le site. Le site abrite deux papillons de l'annexe II. L'espèce la plus intéressante est <i>Lycaena dispar</i> , inféodé aux milieux humides. A noter également la présence du Triton crêté dans plusieurs étangs de la zone et de deux espèces de chauves-souris en période de reproduction. Intérêts selon la directive "Oiseaux" Les seules espèces nicheuses visées par l'annexe I de la directive "Oiseaux" sont la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), le Pic mar (<i>Picoides medius</i>) et la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>). Toujours au niveau avifaunistique, les prairies humides de la zone abritent encore le Traquet tairier (<i>Saxicola rubetra</i>) et la Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) deux oiseaux dont les effectifs nationaux sont en chute libre.
Fingig - Reifelswenkel	LU0001054	17	La zone abrite 5 types d'habitats de l'annexe I, dont un est prioritaire, et se prête à la restauration de deux autres types d'habitats. Les versants du vallon de la « Wëlleschbaach » sont couverts par des forêts feuillues et notamment par les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum. Sur les stations humides, on rencontre localement des chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli et le long des cours d'eau de belles forêts alluviales résiduelles à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae), habitat prioritaire. Les milieux forestiers constituent un territoire de chasse pour deux espèces de chauves-souris de l'annexe II, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins sont à développer tout au long de la Wëlleschbaach et des lisières forestières. Au nord-est de la zone des restes de prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, un intérêt majeur du site de par leur haute valeur biologique, sont à restaurer. À noter encore la présence de prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>). Les prairies humides et mésophiles de la zone accueillent une population du Cuivré des marais, espèce de papillon visée par l'annexe II. Finalement, on peut encore citer les quelques mares de la zone, répondant aux critères des plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition. Autres intérêts écologiques : Le massif forestier du « Reifelswénkel » fait partie d'un corridor écologique pour le Chat sauvage <i>Felis silvestris</i> . La zone accueille également quelques espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive « Oiseaux », dont notamment les deux espèces de Milans, royal et noir.
Bois de Bettembourg	LU0001077	17,3	La zone abrite 5 types d'habitats de l'annexe I, dont un est prioritaire. Les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum et les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli constituent l'intérêt majeur de la zone. Les forêts, proche de l'état naturel, sont constituées en grande partie par des futaies anciennes. La topographie, la variation de la texture et de l'humidité du sol ainsi que la présence de petits cours d'eau et sources entraînent une mosaïque de formations forestières. La majorité de ces habitats présente une qualité élevée pour accueillir le Murin de Bechstein, espèce de chauve-souris visée par l'annexe II de la directive et dont la présence d'une colonie de reproduction a été confirmée. Le Grand Murin chasse également au niveau de ces habitats forestiers. En ce qui concerne les espèces floristiques de l'annexe II, la présence de la mousse Dicrane vert est à signaler. Les forêts alluviales résiduelles à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> le long des cours d'eau, bien que de surface modeste, représentent un autre attrait de la zone. Ces formations sont par endroits accompagnées par des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins. À signaler encore la présence de nombreuses mardelles avec une végétation spécifique intéressante, dont

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			certaines correspondent aux plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition. Le Triton crêté y a été recensé également. Le massif forestier abrite plusieurs espèces de chauves-souris de l'annexe IV et fait partie d'un corridor pour le Chat sauvage. Les habitats forestiers abritent également plusieurs espèces d'oiseaux caractéristiques, visées par l'article 4 de la directive « Oiseaux », dont notamment le Pic noir, le Pic mar et le Pic cendré. Le Milan noir niche au bord du massif. En outre, la Cigogne noire et le Pouillot siffleur y peuvent être rencontrés.
Grass - Moukebrill	LU0001070	17,6	La zone abrite 4 types d'habitats de l'annexe I, dont un est prioritaire, et se prête à la restauration d'un autre type d'habitat. Les mares de la zone, dont certaines correspondent aux plans d'eau eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition, confèrent à la zone un intérêt majeur pour la conservation du Triton crêté. À noter également les habitats forestiers de la zone, constitués majoritairement par les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ainsi que les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli et dont la plupart est en bon état. En outre, grandes parties de ces habitats présentent une qualité élevée pour accueillir le Murin de Bechstein, espèce de chauve-souris visée par l'annexe II de la directive et dont la présence d'une colonie de reproduction est probable. Le Grand Murin chasse également au niveau des forêts de la zone. Localement, des forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> , habitat prioritaire, sont encore rencontrées. Le long de ces formations ainsi que des cours d'eau, des mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnards à alpin sont à développer davantage. Le massif forestier abrite le Chat sauvage et constitue un corridor pour cette espèce. La zone accueille également quelques espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive « Oiseaux ». Le Pic mar est présent au niveau des chênaies et dans les forêts alluviales, où on rencontre également le Pic cendré. Les deux espèces de Milan, royal et noir, visitent les territoires agricoles à la recherche de nourriture. En période d'hivernation, la Grande Aigrette fréquente également la zone.
Massif forestier du Waal	LU0001076	17,6	L'intérêt principal de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 140 années du massif forestier du Waal, ainsi que le rôle crucial de la zone pour la connectivité écologique des différents massifs forestiers transfrontaliers. La biodiversité est favorisée par la présence de bois mort sur pied et au sol. En plus, la décharge pour masses inertes avec ses herbages extensifs, ses structures paysagères et ses plans d'eau présente un fort intérêt écologique, d'un côté pour la connectivité écologique et de l'autre côté pour l'aménagement et le développement des prairies maigres de fauche de basse altitude et des plans d'eau eutrophes naturels. La zone abrite au moins deux espèces de chauves-souris de l'annexe II, à savoir le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Vu la proximité des sites d'hivernation importants à l'Ouest du site, la zone avec ses massifs forestiers du Waal et du Gemengenholt en tant que partie de la grande forêt domaniale de Zoufftgen est très importante en tant qu'habitat de chasse pour un nombre d'espèces de chiroptères. Dans la forêt de Zoufftgen, neuf espèces de chauves-souris sont recensées, à savoir la Sérotine commune, le Murin de Brandt, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Grand Murin, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistelle commune. En assurant la connectivité génétique pour un grand nombre d'espèces menacées avec le bassin supérieur de la Moselle au Sud-Est de la frontière franco-luxembourgeoise, la valeur écologique du site est davantage augmentée. Les forêts de la zone abritent également le Chat sauvage pour lequel le maintien, l'amélioration et la création de corridors écologiques, notamment entre les massifs forestiers Waal et Därebësch est essentiel. De même, le Muscardin est également présent dans la zone, notamment au niveau des lisières structurées.

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			Finalement, concernant les oiseaux, il y a lieu de mentionner le Pic noir et le Pic mar, ainsi que la Bondrée apivore et la Pie-grièche écorcheur.
Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus	BE34067C0	11,9	Le site englobe les hêtraies neutrophiles à calcicoles de la cuesta bajocienne entre Baranzy et Athus sous la forme de trois massifs distincts. Ces massifs abritent des populations reproductrices de pic mar, de pic noir et périodiquement de pic cendré, ainsi que de milan noir en lisière. L'alouette lulu se reproduit sur le site de grand intérêt biologique du crassier de Musson, compris dans ce site Natura 2000. Le marais de la Cussignière abrite d'importantes populations de grand cuivré des marais, d'agrion de mercure et d'importantes superficies de mégaphorbiaie, de magnocariçaises, de roselières sèches et d'aulnaies marécageuses à alluviales, avec à leurs alentours immédiats des prairies humides à mésophiles de fauche par ailleurs habitat de la pie-grièche écorcheur, de la bécassine des marais (hivernage). Les anciennes minières de Musson et de Halanzy constituent des sites d'hivernage et de swarming (rassemblement) pour le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertilion à oreilles échancrées et le vespertilion de Bechstein d'importance nationale. Présence de 1 à 2 couples de torcol dans le site
Bassin supérieur de la Vire et du Ton	BE34065C0	15,7	Ce vaste site centré sur la deuxième cuesta, entre les vallées du Ton et de la Vire, de Bleid à Battincourt comprend le massif du bois de Willancourt, essentiellement composé de hêtraies neutrophiles, ainsi que le bois de Battincourt et les bois de Saint Léger à Ethe au sud du Ton. La majeure partie du site est agricole, avec comme principal élément remarquable les paysagers bocagers encore très bien conservés de Mussy à Willancourt. On y rencontre d'importantes surfaces de pré maigres de fauche (6510) ainsi qu'une importante population de pie-grièche écorcheur, estimée à 50-80 couples. Les milans royaux et noirs, la bondrée apivore ainsi qu'une petite population hivernante de bécassines des marais viennent compléter ce tableau bocager. En forêt les populations de pic mar sont également conséquentes avec 60 à 80 couples, ainsi que 2 à 3 couples de pic noir. Sur la Vire et le Ton, une petite population de martin-pêcheur, estimée à 3 à 5 couples.
Bassin du Ruisseau du Messancy	BE34062C0	18,3	Avec plus de 20 % de sa superficie en prairie maigre de fauche (6510), ce site comprend un des ensembles les plus importants pour cet habitat fortement menacé en Lorraine. Les trois blocs principaux de prairies maigres (Hondelange, Turpange, Bébange) se caractérisent par un excellent état de conservation, une grande surface (ensembles continus de 15 à 30 ha) et la présence d'espèces rares et protégées (Alopecurus rendlei - essentiel des stations wallonnes reprises ici, Dactylorhiza fistulosa). L'ensemble de prairies plus humides au nord de Turpange abrite également la dernière population lorraine / avant-dernière population Belge de traquet tarier (2-4 couples nicheurs). Ces prairies humides se trouvent dans la plaine d'inondation du Schiewerbach, affluent de la Messancy, qui traverse le site entre Hondelange et Turpange. Le massif forestier du Kahleck-Beneck forme un ensemble significatif de près de 200 ha de hêtraies entièrement repris dans le site, où sont bien présents les pics, noir et mar. L'église Saint Hilaire à Habergy abrite occasionnellement le grand murin avec 1-3 individus tandis que le grand rhinolophe et le vespertillon à oreilles échancrées sont aussi connus du site. Le milan noir est régulièrement observé sur le site, sa nidification à proximité du site est probable. Enfin, là où le réseau bocager est encore bien fourni, 3 à 5 couples de pie-grièches écorcheurs nidifient sur le site. Site d'hivernage de la bécassine des marais d'importance locale avec 5 à 15 individus.
Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette	BE34066C0	19,9	Ce vaste site englobe le massif forestier calcaire de la Cuesta bajocienne de Ruette à Torgny, le versant agricole de celle-ci jusqu'à la vallée de la Vire ainsi que les terres agricoles sur les buttes autour de Montquintin et de Couvreur et le bois La Haut. Avec la réserve de Torgny le site englobe les seules pelouses sur calcaire de Lorraine Belge, dans le prolongement de celles situées dans la

Nom du site	Code	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (Emwelt et Wallex)
			vallée de la Chiers française. En lien également avec les populations françaises, la présence du petit rhinolophe sur les forêts bajociennes vient se rajouter à celles du grand rhinolophe, du grand murin, des vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein. Sur Torgny / Lamorteau la population de petits rhinolophes a été estimée à 100-150 individus, ce qui en fait une des plus importantes populations de Belgique. En forêt, le massif est essentiellement occupé par des hêtraies, essentiellement neutrophiles, tendant vers le calcicole sur les versants superficiels exposés au sud, localement acidophiles lorsque la couverture limoneuse des plateaux est désaturée. Ponctuellement des éléments d'érablière de ravin calcicoles sur des affleurements rocheux orientés nord, ainsi que des aulnaies alluviales le long des ruisseaux du Radru, de l'Aunaie ou des Grosses Fontaines. En zone agricole, les sites majeurs sont l'ensemble de prairies maigres de fauche au sud de Latour, le marais de Dampicourt, site majeur pour l'hivernage des bécassines et le bocage autour de Couvreux et Montquintin, avec des densités importantes de pie-grièche écorcheur. L'hivernage de la pie-grièche grise reste limité et la reproduction irrégulière. La pie-grièche à tête rousse a disparu du site. De 1 à 6 couples de martin pêcheur utilisent les berges du Ton et de la Chiers. En forêt, de 15 à 25 couples de Pic mar et deux couples de pic noir. A noter que le massif forestier de la bajocienne comprend les seules populations Belges de loir gris. Le torcol est présent en nombre limité, fluctuant de 1 à 5 couples selon les années. La nature calcaire du sous-sol de la cuesta bajocienne induit la présence de phénomènes karstiques (dont l'Abîme de Saint-Mard et de plus petits trous « fumants ») et la présence de travertin.
SCEN			
Le Petit Quicon	FR1502288	4.9	Pas de description disponible
Le Quart En Reserve	FR1501247	6.9	
Croix Saint Marc	FR1503856	7.9	
Vallee De La Crusnes	FR1503969	8.5	
Sur Grauve	FR1503961	9.6	

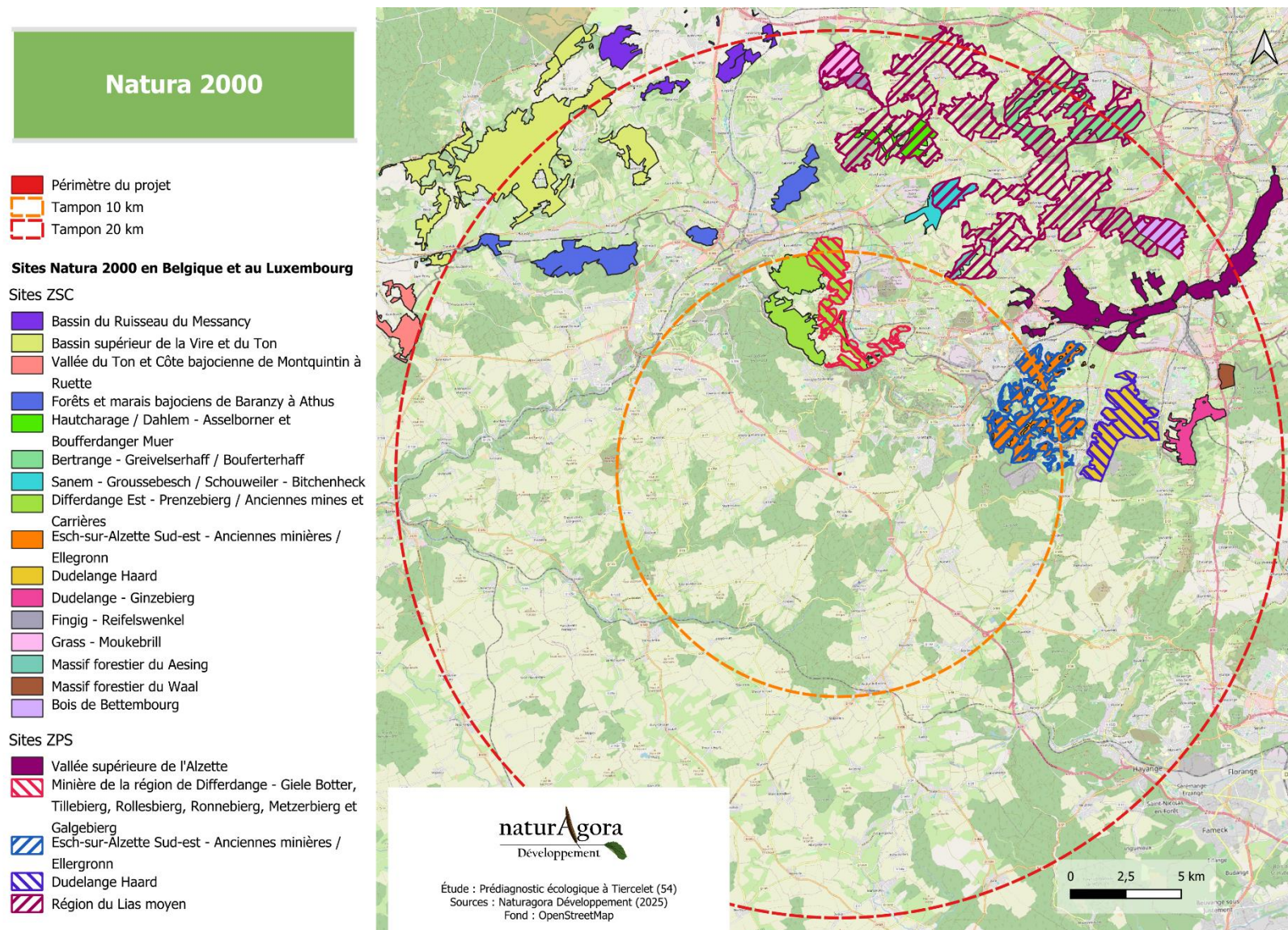


Figure 5 – Zone Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet

Zonage réglementaire

- Périmètre du projet
- Tampon 10 km

Sites du CEN

- Croix Saint Marc
- Le Petit Quicon
- Le Quart En Réserve
- Sur Grauve
- Vallée De La Crusnes

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : OpenStreetMap

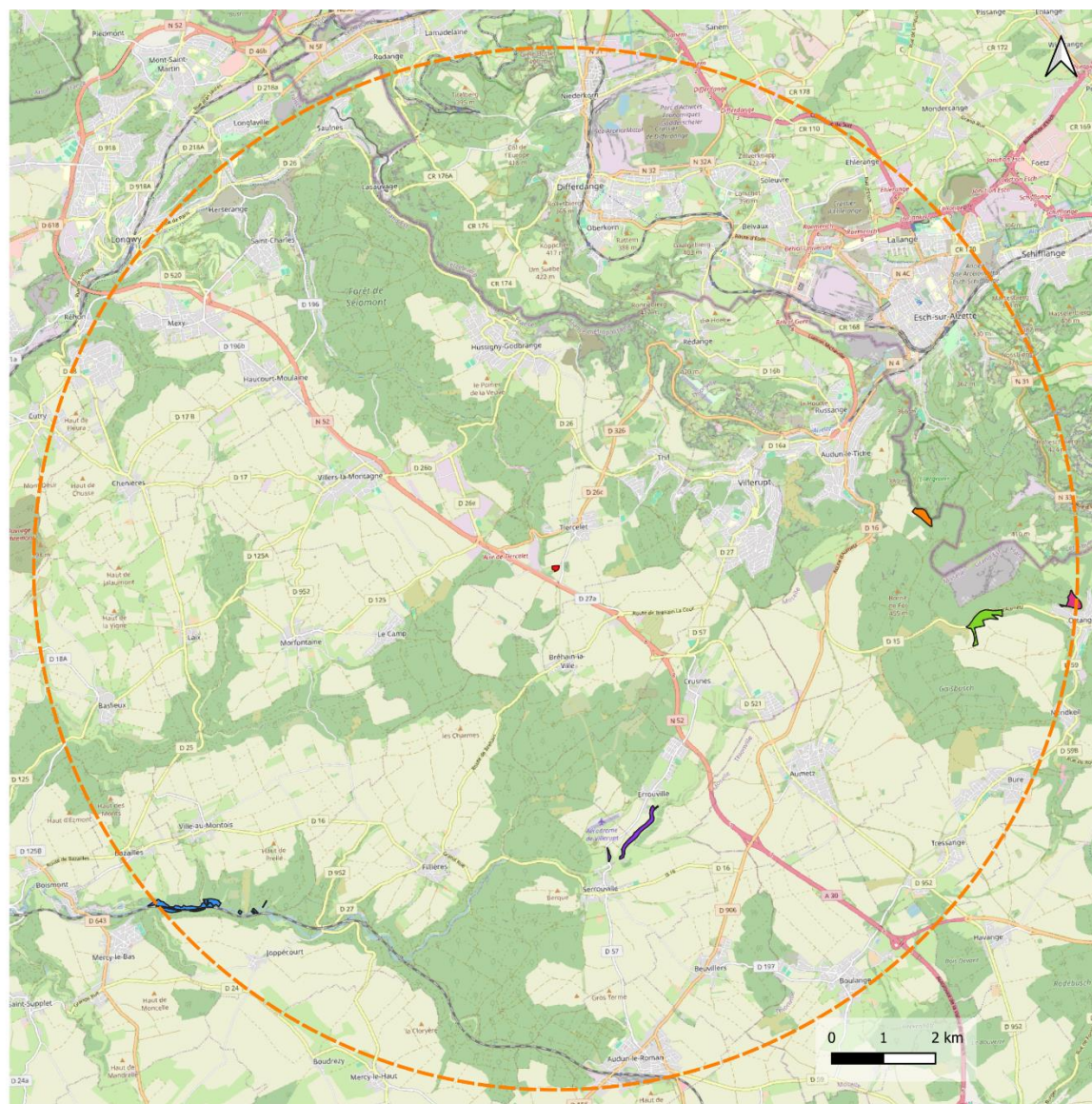


Figure 6 : Zonage réglementaire dans un rayon de 10km autour du périmètre du projet

4.2 ZONAGES D'INVENTAIRES

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) permettent de désigner de grands ensembles ayant des potentialités biologiques importantes. Elles n'ont pas de portée réglementaire directe mais ont un rôle d'inventaire. Les ZNIEFF de type I (présence d'associations d'espèces ou de milieux rares et localisés) sont différenciées de celles de type II (de surface plus importante, ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés qui peuvent contenir plusieurs ZNIEFF de type I.

Une ZNIEFF de type II et 9 ZNIEFF de type I sont répertoriées dans un rayon de 10 km autour de la zone d'études (Tableau 6, Figure 7). Il s'agit essentiellement de vallées, de fonds de vallons et de pelouses.

Tableau 6 – Liste des ZNIEFF de type II

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
ZNIEFF de type II		
VALLEES DE LA CHIERS ET DE LA CRUSNES	0.7	Cette ZNIEFF de 14 396.07 ha se compose de 31 habitats déterminants, abritant 206 espèces déterminantes ZNIEFF : 5 amphibiens, 46 insectes, 18 mammifères, 24 oiseaux, 100 espèces végétales, 10 poissons, et 3 amphibiens.
ZNIEFF de type I		
VALLON DE LA MOULAINA A VILLERS-LA-MONTAGNE ET HUSSIGNY-GODBRANGE	3.0	Cette ZNIEFF de 248.43 ha possède 4 habitats déterminants ZNIEFF : des chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantique, des prairies humides à cirse des maraîchers, des forêts galeries de saules blancs, et des forêts de pente hercyniennes. On y retrouve 45 espèces déterminantes.
ANCIENNES MINES A CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES DE MICHEVILLE	3.1	C'est une ZNIEFF de type I de 576.18 ha. Elle comprend 55 espèces déterminantes dont l'Alyte accoucheur, la grenouille rousse, l'Argus frêle, le damier de la Succise, le cuivré des marais, la Sérotine commune, le chardonneret élégant, le Pic noir, la fauvette babillarde, la blackstonie perfoliée, l'orobanche blanche, la doradille scolopendre, l'orvet fragile ou le lézard vivipare.
VALLON ET MARAIS DE LA CRUSNES DE SERROUVILLE A MERCY-LE-BAS	4.4	La Crusnes est l'une des rares rivières lorraines de plaine à présenter une eau et un milieu physique de qualité préservée, surtout dans sa partie amont, ce qui la place sans conteste comme zone humide majeure à préserver de manière prioritaire. Ainsi le lit mineur accueille la Truite et le Chabot et des populations d'insectes aquatiques exigeant des conditions biologiques favorables. Le site se compose aussi de boisements alluviaux, d'habitats marécageux, de prairies humides et de forêts de pente remarquables au niveau des vallons annexes. Depuis les années 1960, on constate une fermeture du milieu par des plantations d'Epicéa en remplacement des prairies, et une dégradation des zones humides par la construction d'étangs de loisirs.
PELOUSE DES QUICON A ERROUVILLE	4.8	Outre leur intérêt paysager, les pelouses calcaires des coteaux, plus ou moins enrichies selon les secteurs et selon le pâturage, présentent des atouts biologiques indéniables avec plusieurs espèces animales d'intérêt régional. Au plan paysager, le site est nettement visible par sa topographie très marquée dans le paysage local, créant une ambiance particulière sur un territoire assez peu vallonné. Hydraulique : Le bas des coteaux correspond à la vallée de la Crusnes qui divague dans un lit majeur plat mais étroit, occupé par des pâtures et des prairies de fauche. L'analyse des photographies aériennes anciennes de 1950 montre que le lit majeur de la Crusnes était à l'époque voué au pâturage et à la fauche. En ce qui concerne les pelouses calcaires situées sur les coteaux, elles présentaient déjà un stade d'emboisement avancé concernant les deux coteaux est (La Petite et la

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
		Grande Quicon et Fond de Faux Mock), ces coteaux étant à l'heure actuelle occupés par des formations forestières
VALLON DU NANHOL A L'EST DE PIERREPONT	5.3	Classé en première catégorie piscicole, le Nanhoh présente une bonne qualité écologique. La vallée présente des milieux aquatiques variés avec des cours d'eau permanents et temporaires et des sources tufeuses. Le fond de vallon présente une flore riche et diversifiée liée aux boisements alluviaux avec la présence de plusieurs stations de Gagée jaune et un ensemble de prairies humides. Les coteaux boisés abritent notamment une avifaune remarquable typique des vieilles forêts de feuillus. Cette vallée verdoyante apparaît relativement isolée au milieu d'un vaste plateau de terres cultivées. La rivière s'écoule dans une belle vallée en berceau occupée par des prairies, les versants boisés renforçant les qualités paysagères du site.
CARRIERE DU QUART DE RESERVE A AUDUN LE TICHE	6.9	Malgré une superficie modeste (5,75 ha), une mosaïque d'habitats variés s'expriment en raison de la topographie accidentée due à l'exploitation passée. Plusieurs stades de recolonisation de la carrière sont visibles. Le premier est la pelouse sur dalle rocheuse riche en plantes herbacées xérophiles et pionnières. Ensuite, la pelouse-ourlet à Origan s'installe lorsqu'un sol suffisant s'est constitué par accumulation de litière. Ces habitats de pelouse d'intérêt communautaire abritent une entomofaune spécifique et une flore diversifiée mais ne représente qu'une toute petite fraction de la ZNIEFF (<5%). Les espèces les plus remarquables sont la Gentiane ciliée et le cortège d'orchidées. Les stades ultérieurs sont caractérisés par la reconquête forestière des boisements pionniers, la chênaie-charmaie xérocline et la bétulaie, où la Pyrole à feuilles rondes est abondante sous un couvert clairsemé. Ces milieux pré-forestiers sont intéressants mais transitoires avant la mise en place de la hêtraie à Aspérule odorante, dernier stade de la dynamique. L'intérêt global de la carrière réside donc dans la variété des habitats qui permettent l'expression d'une flore diversifiée de plus de 200 espèces dont 11 orchidées
RAVINS DE LA CHIERS DE LONGWY A LONGUYON	7.3	Cette ZNIEFF de 2199.79 ha se compose de 4 habitats déterminants : des forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens, des hêtraies à mélisse, des forêts de ravin à frênes et sycomore, et des eaux douces. On retrouve 37 espèces déterminantes ZNIEFF dont le crapaud calamite, le murin de Bechstein, le martin-pêcheur d'Europe, le criquet à ailes bleues le céphalanthère rouge, et le lézard vivipare.
FOND DE VALLON DE KAHLER ET PELOUSE CALCAIRE DE LA CROIX SAINT-MARC A OTTANGE	7.9	Cette ZNIEFF de 13.32 ha se distingue par deux habitats déterminants qui sont les forêts de pente hercyniennes et les réseaux ferroviaires d'après la nomenclature EUNIS. On peut y retrouver des espèces comme la mélitée du plantain, le zygone pourpre, l'anacamptide pyramidale, la benoîte des ruisseaux, et la valériane à feuilles ténues.
PELOUSE CALCAIRE AU NORD DE OTTANGE	9.8	C'est une ZNIEFF de type I avec 2 habitats déterminants : réseaux ferroviaires et alignements d'arbres. On y retrouve entre autres la coronelle lisse, l'orvet fragile, le séneçon ovale, le criquet de la Palène et l'Azuré bleu-céleste.

Zonage de connaissance

 Périmètre du projet

 Tampon 10 km

 Tampon 20 km

ZNIEFF de type II

 VALLEES DE LA CHIERS ET DE LA CRUSNES

ZNIEFF de type I

 ANCIENNES MINES A CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES DE MICHEVILLE

 CARRIERE DU QUART DE RESERVE A AUDUN LE TICHE

 FOND DE VALLON DE KAHLER ET PELOUSE

 CALCAIRE DE LA CROIX SAINT-MARC A OTTANGE

 PELOUSE CALCAIRE AU NORD DE OTTANGE

 PELOUSE DES QUICON A ERROUVILLE

 RAVINS DE LA CHIERS DE LONGWY A LONGUYON

 VALLON DE LA MOULAINA A VILLERS-LA-MONTAGNE ET HUSSIGNY-GODBRANGE

 VALLON DU NANHOL A L'EST DE PIERREPONT

 VALLON ET MARAIS DE LA CRUSNES DE SERROUVILLE A MERCY-LE-BAS

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : OpenStreetMap

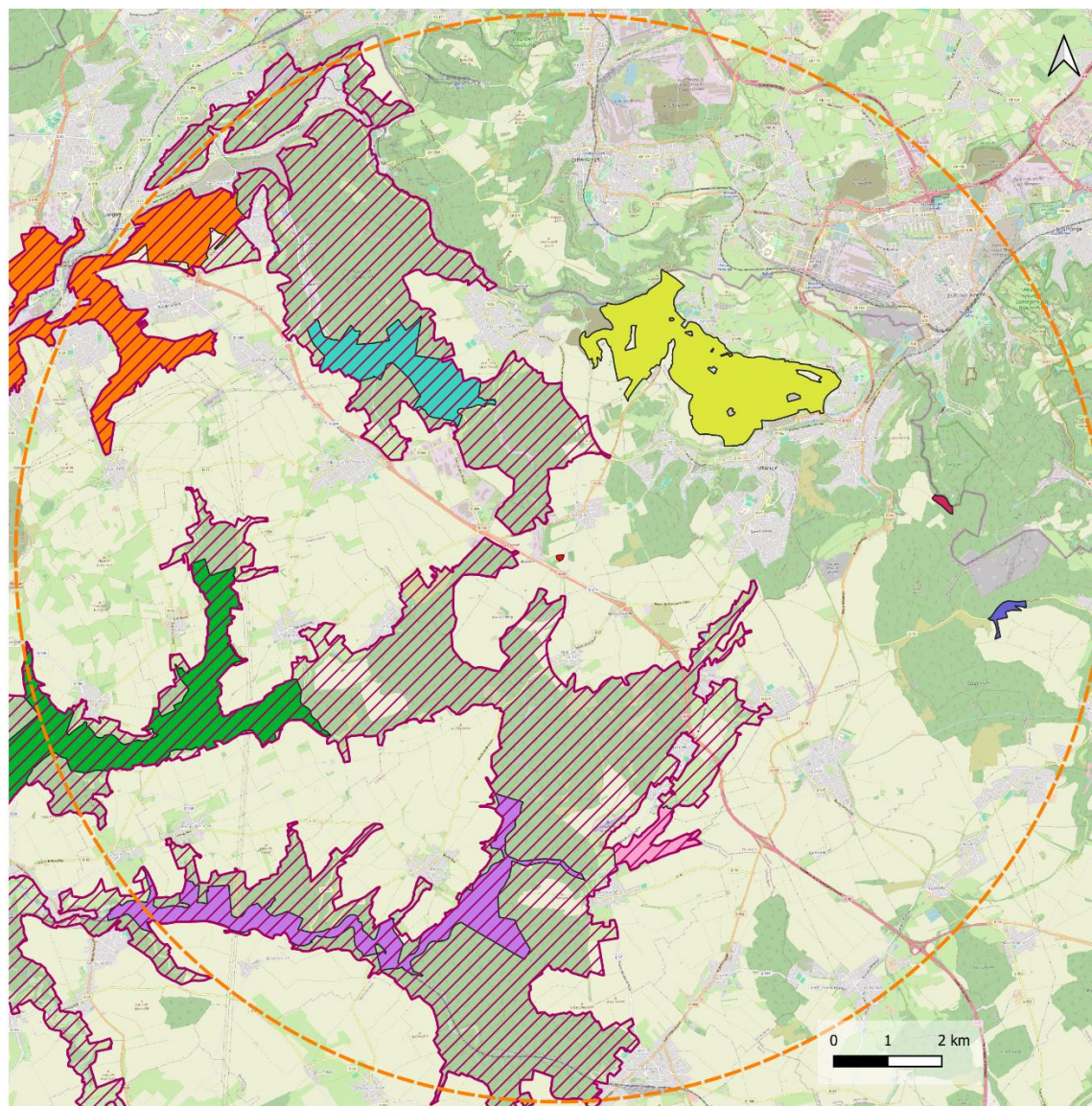


Figure 7 – ZNIEFF de type I et II dans un rayon de 10 km autour du projet

4.3 ZONES HUMIDES

La carte des zones potentiellement humides a été réalisée par le CEREMA Est pour la DREAL Grand Est. Elle résulte d'un travail de modélisation au 1/25 000ème par superposition de 8 masques, pondérés entre 1 et 3 selon l'échelle et la pertinence des données utilisées : topographie, cartes d'état-major, hydrographie, inondations, remontée de nappe, indice de développement et de persistance des réseaux, pédologie, géologie. Les zones à dominante humide sont à considérer comme une « enveloppe d'alerte » délimitant de grands ensembles significatifs à fortes probabilités de présence de zones humides. Les délimitations précises et réglementaires des zones humides sont quant à elles à réaliser selon les règles de l'arrêté du 24 juin 2008.

Selon l'Agence de l'eau, le site accueillant le projet est concerné par une zone humide potentielle, sur la partie Est du périmètre (Figure 8).

En complément, une analyse des zones potentiellement humides a été réalisée à l'échelle de la France par le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH), analyse mise à disposition sur le portail d'information géographique de l'UMRSAS INRAE Institut Agro (GEOSAS). Cette analyse aboutie à 6 catégories d'enveloppes :

- Les milieux non humides
- Les milieux humides : potentialités assez fortes
- Les milieux humides : potentialités fortes
- Les milieux humides : potentialités très fortes
- Les plans d'eau
- Et les estrans

Contrairement aux résultats des ZDH, la zone d'étude et ses abords immédiats ne sont pas concernés par la présence de milieux potentiellement humides, le plus proche se situant à 613m au nord de la zone (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Enfin, une analyse du réseau RAMSAR a également été réalisée. Pour rappel, la convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la biodiversité mondiale. Le réseau français est composé de 50 sites Ramsar et couvre désormais plus de 3,6 millions d'hectares répartis sur 38 sites en métropole et 12 en outre-mer. Le site RAMSAR le plus proche est situé à 43 km au sud du site. Il s'agit du site RAMSAR « Etangs de la petite Woèvre » (FR720000720080723).

Les couches d'alerte indiquent une probabilité de présence de zone humides sur le site et ses alentours. Pour rappel, il convient de préciser que ces couches d'alertes ne renseignent pas sur la présence d'une zone humide réelle (ou effective) à un échelon parcellaire.

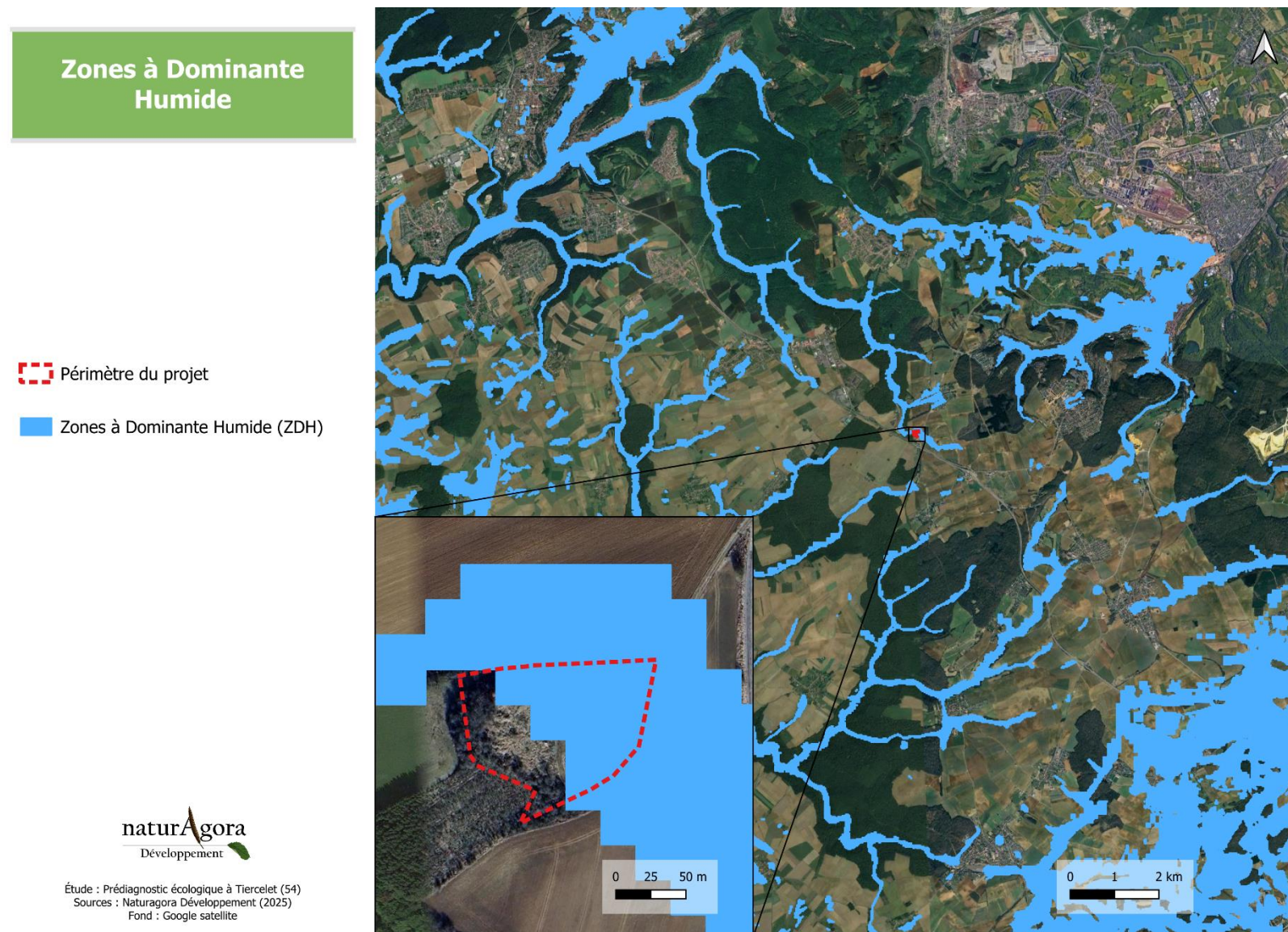


Figure 8- Zones à dominante humide (CEREMA)

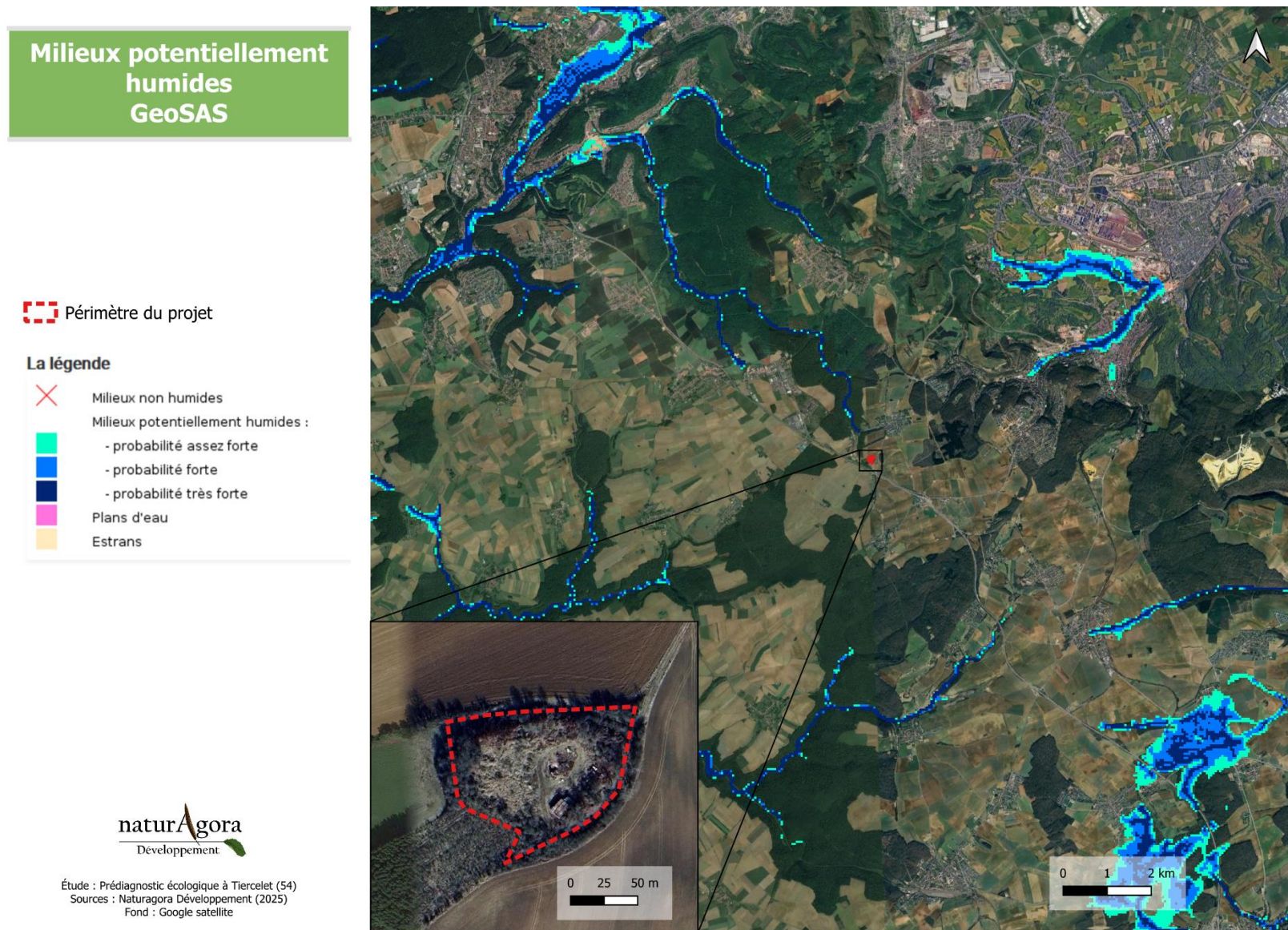


Figure 9 : Milieux potentiellement humides (Institut Agro Rennes-Angers)

4.4 CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le SRCE de Lorraine révèle que le site accueillant le projet et ses abords immédiats ne se situent pas dans des composants de la Trame Verte et Bleue (Figure 10). Une sous-trame forestière se trouve à 500m à l'Ouest du site

SRCE Lorraine

- Périmètre du projet
- Type de sous-trame**
- Alluvial-ZH à conforter
- Forestier à conforter
- Thermophile à conforter
- Trame bleue (réservoir-corridor)
- Obstacle à l'écoulement
- Réservoir de biodiversité
- Zone de perméabilité forte (Forêt)
- Zone de perméabilité forte (Alluvial-ZH)
- Zone de perméabilité forte (milieu herbacé)
- Zone de perméabilité forte (Thermophile)

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Open StreetMap

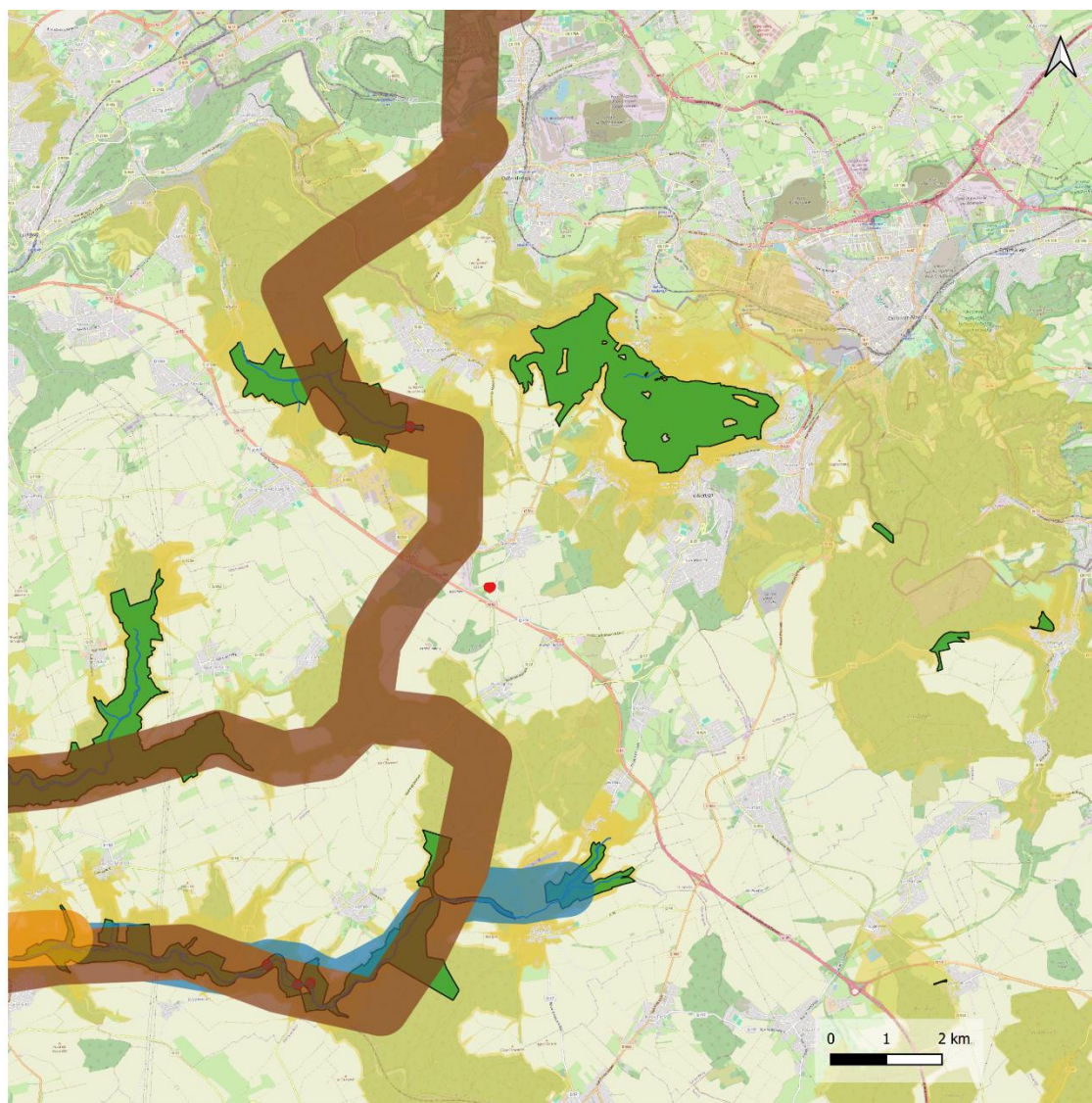


Figure 10 – SRCE Lorraine

4.5 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le site accueillant le projet est situé sur la commune de Tiercelet (54), dans un contexte agricole. Le site naturel labellisé le plus proche est une ZNIEF de type II : Vallées de la Chiers et de la Crusnes, à 0.7 km du projet.

Au total, 21 sites naturels remarquables sont répertoriés dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet, essentiellement des zonages de connaissance, témoignant de la richesse exceptionnelle de ce territoire. Le secteur se compose de toutes une mosaïque d'habitats dont principalement des pelouses sèches, des forêts, des vallons et des marais.

Concernant l'éventuelle présence de zones humides, les données bibliographiques révèlent la présence de zones à dominante humide, mais aucune probabilité de milieux humides dans le secteur.

Le SRCE montre que le projet n'est pas au cœur d'un de couloir ou réservoir de biodiversité.

Tableau 7 - Synthèse des zonages écologiques répertoriés

Nombre de zonages répertoriés*	Zonages les plus proches	Liens écologiques potentiels avec la zone d'études rapprochée
Natura 2000		
16 ZSC et 5 ZPS	ZSC « Differdange Est - Prenzebiérg / Anciennes mines et Carrières » et ZPS « Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebiérg, Rollesbiérg, Ronnebiérg, Metzberbiérg et Galgebiérg » (4.6 km)	Interaction potentielle
Réserves naturelles Régionales		
0	-	-
Parcs naturels régionaux		
0	-	-
Arrêtés de protection		
0	-	-
CEN		
5	Le Petit Quicon (4.9 km)	Interaction potentielle
ZNIEFF		
1 ZNIEFF type II, et 9 ZNIEFF de type I	ZNIEFF de type II : Vallées de la Chiers et de la Crusnes (0.7 km) ZNIEFF de type I : « Vallon de la Moulaine à Villers-la-Montagne et Hussigny-Godbrange » (3 km)	En interaction
Zones humides		
ZDH	Dans le site	En interaction
SRCE		
SRCE Lorraine	500m d'une trame forestière	Pas en interaction

*Nombre de périmètres répertoriés dans un rayon de 10 km, hormis pour les zones Natura 2000 qui sont répertoriées dans un rayon de 20 km

5 CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Les prospections réalisées sur le site se sont déroulées selon le calendrier suivant (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Elles ont été réalisées dans de mauvaises conditions d'observation.

Tableau 8 - Calendrier des prospections

Dates de passage	Flore / Habitats	Faune	Conditions
25/09/2025	X	X	Ciel couvert, 8°C, Bruine/Pluie

6 POTENTIALITES ECOLOGIQUES

Un repérage de terrain a été effectué le 25/09/2025 par un écologue spécialisé en botanique et un écologue spécialisé en faune. Les informations présentées ci-dessous reposent sur une analyse des potentialités d'accueil de chacun des milieux, au regard des espèces mentionnées dans la bibliographie locale et des quelques observations réalisées lors de ce bref passage.

6.1 PRINCIPAUX MILIEUX PRESENTS

La surface du projet représente environ 1.1 ha. Ainsi, l'inventaire des habitats a révélé la présence de sept habitats au sein du périmètre du projet : une Fruticée d'Aubépines, Sureau noir et Prunellier, une Friche à Ronce, une Friche à Ortie, une Friche à Panais, un Chemin enherbé, un Dépôt de bois et tôles, et un Bâtiment agricole.

Chaque habitat est décrit dans le tableau ci-après.

Tableau 9-Synthèse des surfaces au sein du périmètre d'inventaire et du périmètre du projet

Habitat	Surface approximative (ha) au sein du projet
Fruticée d'Aubépines, Sureau noir et Prunellier	0,54
Friche à Ronce	0,07
Friche à Ortie	0,27
Friche à Panais	0,08
Chemin enherbé	0,08
Dépôt de bois et tôles	0,01
Bâtiment agricole	0,02

Tableau 10 – Description des principaux milieux présents

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Fruticée d'Aubépines, Sureau noir et Prunellier	C'est un habitat pré-forestier assez dense, composé principalement d'Aubépines (<i>Crataegus laevigata</i> et <i>monogyna</i>), de Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>), et de Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>). On y retrouve d'autres espèces dont du Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), du Saule marsault (<i>Salix caprea</i>) ou bien de la Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>). La Vesce cultivé (<i>Vicia sativa</i>) est également présente dans cet habitat, proche du chemin. C'est une espèce patrimoniale. De nombreux pieds de Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) se développent dans les zones un peu plus ouvertes. C'est une espèce exotique envahissante, un protocole spécifique d'éradication sera nécessaire.  Figure 11 - Fruticée d'Aubépines, Sureau noir et Prunellier	Modérées
Friche à Ronce	Cet habitat en pente, est dominé par la Ronce (<i>Rubus</i> sp.), avec quelques autres espèces présentes dont l'Aigremoine eupatoire (<i>Agrimonia eupatoria</i>), l'Epilobe hirsute (<i>Epilobium hirsutum</i>) et le Panais cultivé	Faibles

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	(<i>Pastinaca sativa</i>). Il ne représente pas de potentiel particulier vis-à-vis de la flore.  Figure 12 - Friche à Ronce	
Friche à Ortie	La friche à Ortie représente 25% du site, et on peut distinguer au sol des trace d'anciens dépôts de bois, où on retrouve majoritairement de l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>). D'autres espèces sont présentes, comme l'Armoise commune (<i>Artemisia vulgaris</i>), de la Tanaisie commune (<i>Tanacetum vulgare</i>), de l'Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) et du Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>). On y retrouve également deux espèces patrimoniales, l'Armoise absinthe (<i>Artemisia absinthium</i>) et l'Aspérule des champs (<i>Asperula arvensis</i>). Quatre espèces exotique envahissantes implantées ont été recensés dans cet habitat. Il s'agit de la Vigne vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>), le Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>), le Symphyotriche lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>) et la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>). Des protocoles spécifiques d'éradication seront nécessaires.	Faibles

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	 Figure 13 - Friche à Ortie	
Friche à Panais	Cet habitat, plus au centre du périmètre d'étude, est dominé par le Panais cultivé (<i>Pastinaca sativa</i>), avec également de la Tanaisie commune (<i>Tanacetum vulgare</i>), du Cirse commun (<i>Cirsium vulgare</i>), de la Cardère sauvage (<i>Dipsacus fullonum</i>) et de la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) principalement. On retrouve également le Symphyotriche lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>), une espèce exotique envahissante, nécessitant un protocole spécifique d'éradication.  Figure 14 - Friche à Panais	Faibles
Chemin enherbé	Un chemin enherbé permet d'accéder à l'intérieur du site. Il est recouvert d'une végétation rase où se développent de jeunes plants d'espèces	Négligeables

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	présentes dans les habitats autour. On peut néanmoins noter une forte proportion de Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), de Trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>), de Plantain majeur et à feuilles lancéolées (<i>Plantago major</i> et <i>lanceolata</i>), de Silène à larges feuilles (<i>Silene latifolia</i>), de Potentille des oies (<i>Potentilla anserina</i>), et de petite Pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i>). De plus, un pied de Symphyotriche lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>) a été observées. Cette dernière est une espèce exotique envahissante, un protocole spécifique d'éradication sera donc nécessaire.  Figure 15 - Chemin enherbé	

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Dépôt de bois et tôles	Au centre de la friche à Panais se trouve un habitat anthropisé formé par des dépôts de tôles et de tas de bois coupé. Du Panais cultivé (<i>Pastinaca sativa</i>) pousse peu à peu dans cet habitat. Ces dépôts de bois et de tôles ne représentent aucun intérêt pour la flore. La faune, notamment les reptiles pourraient trouver là un habitat favorable.  <i>Figure 16 - Dépôt de bois et tôles</i>	Négligeables
Bâtiment agricole	Cet habitat est formé par un bâtiment en bois et en tôle, permettant de stocker du bois coupé, ainsi que de protéger un véhicule agricole.  <i>Figure 17 - Bâtiment agricole</i>	Nulles

Habitats

 Périmètre du projet

Habitats

-  Fruticée d'Aubépines, Sureau noir et Prunellier
-  Friche à Orties
-  Friche à Ronce
-  Friche à Panais
-  Chemin enherbé
-  Dépôt de bois et tôles
-  Bâtiment agricole

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 18- Cartographie des habitats

6.2 ESPECES POTENTIELLES

Dans le cadre du pré-diagnostic, la visite du site accueillant le projet a été effectuée le 25 septembre 2025, au début de l'automne. Celle-ci a permis de relever 68 espèces de plantes, 9 espèces d'oiseaux et 1 espèce d'insecte. En revanche, aucune espèce d'amphibien, de reptile, ou de mammifère n'a été contactée. La liste des espèces listées dans les bases de données bibliographiques sont présentées en Annexe 8.1 et 8.2., tandis que la liste des espèces inventoriées lors de la visite sur le terrain ainsi que leurs statuts, sont présentées en Annexes 8.3 et 8.4 .

Tableau 11 - Analyse des potentialités pour les différents groupes biologiques

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
Flore	281 espèces végétales sont recensées sur la commune de Tiercelet d'après le Portail du Conservatoire botanique Alsace-Lorraine. Seules les données postérieures à 2014 sont prises en compte pour cette étude. 12 espèces patrimoniales : <i>Campanula portenschlagiana</i> et <i>Larix decidua</i> subsp. <i>Decidua</i> (par leur rareté, respectivement « rare » et « assez rare »), ainsi que <i>Aethusa cynapium</i> subsp. <i>Elata</i>, <i>Asplenium scolopendrium</i>, <i>Bromus secalinus</i>, <i>Cardamine impatiens</i>, <i>Carex digitata</i>, <i>Loncomelos pyrenaicum</i>, <i>Polystichum aculeatum</i>, <i>Pulmonaria obscura</i>, <i>Pyrus communis</i> subsp. <i>Pyraster</i>, <i>Senecio ovatus</i> subsp. <i>Ovatus</i> et <i>Ulmus glabra</i> (qui sont déterminantes ZNIEFF) Les espèces patrimoniales recensées, se développent dans divers milieux : - Forestier (frais à humide) : <i>Polystichum aculeatum</i>, <i>Pulmonaria obscura</i>, <i>Carex digitata</i>, <i>Cardamine impatiens</i>, <i>Senecio ovatus</i>, <i>Ulmus glabra</i> - Rupestre / ombragé : <i>Campanula portenschlagiana</i>, <i>Asplenium scolopendrium</i> - Montagnard / subalpin : <i>Larix decidua</i> subsp. <i>decidua</i> - Pelouses sèches : <i>Loncomelos pyrenaicum</i> - Bocager : <i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> - Rudéral / anthropisé : <i>Aethusa cynapium</i> subsp. <i>elata</i>, <i>Bromus secalinus</i> Des espèces patrimoniales recensées peuvent être contactées sur le site, car les milieux Forestiers, de Lisières et Anthropisés sont présents. En 2025, 68 espèces ont été recensées lors de la visite de terrain dont : 3 espèces patrimoniales : l'Armoise absinthe (<i>Artemisia absinthium</i>) et la Vesce cultivée (<i>Vicia sativa</i>) par leur rareté, respectivement « rare » et « assez rare », et l'Asperule des champs (<i>Asperula arvensis</i>), espèce déterminante ZNIEFF	Négligeables

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	• 0 espèces protégées • 4 espèces invasives : la Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>), la Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>), Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>), et le Symphyotriche lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>) Le site a une capacité d'accueil de la flore négligeable dans le périmètre d'inventaire.	
Oiseaux	12 espèces d'oiseaux identifiées sur la commune (données postérieures à 2014) dont : • 3 espèces d'intérêt communautaire ; • 11 espèces protégées ; • Jusqu'à 3 espèces potentiellement patrimoniales selon la période d'observation. Les espèces d'oiseaux liées aux boisements, aux fourrés et aux cultures sont les plus attendues sur ce type de site. Ainsi, plusieurs espèces identifiées dans la bibliographie sont susceptibles d'être retrouvées sur le site. Lors de la visite de terrain réalisée fin septembre, hors période de reproduction des oiseaux, 9 espèces ont été observées, dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • 6 espèces protégées (Pinson des arbres, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pouillot véloce, Rougegorge familier et Troglodyte mignon) ; • Aucune espèce patrimoniale Ces oiseaux peuvent être rapprochés au cortège des milieux boisés et fourrés. Si aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors de cette visite, le site pourrait néanmoins accueillir des oiseaux à enjeux patrimoniaux lors de la période de reproduction (entre avril et juin) période la plus intense pour la majorité des espèces. En effet le site se compose de fourrés arbustifs connectés à des haies et d'autres milieux boisés à proximité du site. Ainsi, les potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire sont évaluées modérées.	Modérées
Amphibiens	Aucune espèce d'amphibien n'est recensée sur la commune. Aucun amphibien n'a été observé sur le site lors de la visite de terrain. Ceci n'est pas surprenant car aucun habitat aquatique, indispensable aux	Nulles

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	amphibiens pour la reproduction (ponte et croissance des larves), n'est présent sur le site.	
Reptiles	Aucune espèce de reptile n'est recensée sur la commune. Aucune espèce de reptile n'a été inventoriée sur le site. Toutefois, ces espèces sont connues pour être cryptiques et difficiles à observer. En outre, des habitats potentiellement favorables à ces espèces sont observés, notamment les lisières forestières et les espaces ensoleillés dégagés (chemins). La présence de tels habitats est cruciale pour les reptiles, qui dépendent des zones exposées au soleil pour réguler leur température corporelle par thermorégulation. Ainsi, la présence de Reptiles dans le périmètre d'inventaire n'est pas totalement exclue, notamment d'espèces communes et commensale de l'Homme tel le Lézard des murailles.	Négligeables
Mammifères	1 espèce de mammifère est identifiée sur la commune (Renard roux), (données postérieures à 2014) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée ; • Aucune espèce patrimoniale. Lors de la visite du site, aucun mammifère terrestre n'a été observé. Toutefois, ces espèces sont connues pour être cryptiques, d'activité essentiellement nocturnes, et donc difficiles à observer. Le site renferme des habitats que sont propices à la fréquentation de mammifères terrestres communs et non menacés couramment observés des milieux agricoles et de milieux boisés (Chevreuil européen, Sanglier, etc.). Ainsi, bien qu'aucun individu n'ait été observé lors du passage unique sur le site, il est fort probable que quelques espèces de Mammifères terrestres passent au sein du projet.	Négligeables
Odonates	Aucune espèce d'odonate n'est recensée sur la commune. Aucune espèce d'odonate n'a été inventoriée sur le site. Même si l'inventaire n'a pas été réalisé sur les dates où l'on observe le plus d'odonates (juin-août), et que les conditions météo n'étaient pas favorables à l'observations (froid et pluie), le milieu s'apprête peu au développement et à l'accueil des odonates. Le site ne contient aucun habitat aquatique, indispensable aux odonates pour la reproduction (ponte et croissance des larves).	Négligeables
Lépidoptères	Aucune espèce de lépidoptère n'est recensée sur la commune. Aucune espèce de lépidoptère n'a été inventoriée sur le site.	Négligeables

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre du projet
	Le site d'étude, composé de milieux ouverts et de fourrés, peut accueillir plusieurs cortèges d'espèces liés à ces milieux. L'inventaire s'étant déroulé fin septembre, dans des conditions météorologiques défavorables (froid et pluie), plusieurs espèces plus précoces dans l'année ont pu fréquenter le site, mais n'ont pas été observées car l'inventaire a eu lieu tard dans la saison. Les potentialités d'accueil des Lépidoptères dans les périmètres du projet sont évaluées à négligeables.	
Orthoptères	Aucune espèce d'orthoptère n'est recensée sur la commune. Lors de la visite de terrain, 1 espèce a été observée (Gomphocère roux) : - Aucune espèce d'intérêt communautaire ; - Aucune espèce protégée ; - Aucune espèce patrimoniale. La période de la visite du site (fin septembre) et les conditions météorologiques (froid et pluie) n'étaient pas favorables à l'observation des orthoptères. La majorité des milieux sur le site sont fermés (fourrés) et ne sont pas utilisés par la plupart des orthoptères. Ainsi, seuls les chemins, les lisières et les friches pourraient être intéressants pour la majorité des orthoptères, bien qu'une minorité d'entre eux soit spécialisée dans les milieux fermés. Par conséquent, les potentialités d'accueil des Orthoptères au sein du projet sont estimées à négligeables.	Négligeables

Ainsi, une cartographie localisation des potentialités d'accueil, tous groupes confondus, peut être produite Figure 22 :

- Le bâtiment agricole et les Dépôts de bois et tuiles présentent des potentialités d'accueil nulles ;
- Les friches à Orties, Ronce et Panais et le chemin enherbé présentent des potentialités négligeables ;
- La fruticée d'Aubépine, Sureau noir et Prunellier présente des potentialités modérées du fait de ses potentialités d'accueil pour les Oiseaux.

Localisation des espèces floristiques patrimoniales

 Périmètre du projet

Espèces floristiques patrimoniales

-  Armoise absinthe
-  Aspérule des champs
-  Vesce cultivée



Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 19- Localisation des espèces végétales patrimoniales

Espèces Exotiques Envahissantes

 Périmètre du projet

Stations EEE

 Symphyotriche lancéolé

 Renouée du Japon

 Solidage du Canada

Pieds EEE

 Symphyotriche lancéolé

 Renouée du Japon

 Solidage du Canada

 Vigne vierge

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite

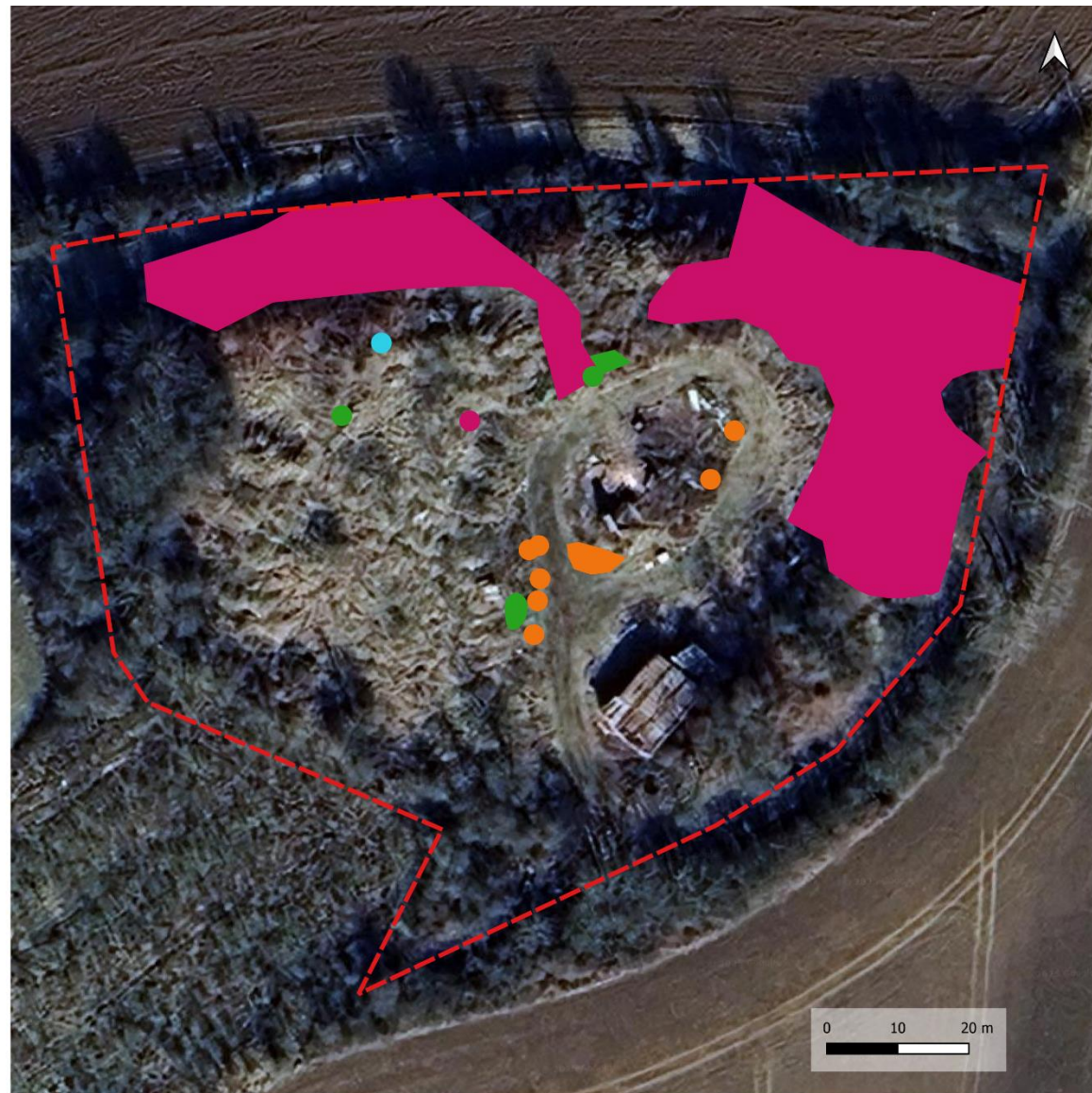


Figure 20- Localisation des Espèces exotiques envahissantes

Localisation des espèces faunistiques protégée et/ou patrimoniales

 Périmètre du projet

Espèces protégées

-  Mésange bleue
-  Mésange charbonnière
-  Pinson des arbres
-  Pouillot véloce
-  Rougegorge familier
-  Troglodyte mignon



Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 21- Localisation des espèces faunistiques patrimoniales et protégées

Potentialités écologiques

 Périmètre du projet

Potentialités écologiques

-  Modérées
-  Négligeables
-  Nulles

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Tiercelet (54)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 22 – Potentialités écologiques

7 SYNTHÈSE

A ce stade, la consultation de la bibliographie et le repérage de terrain ont révélé l'existence d'enjeux écologiques et d'implications réglementaires qualifiés de « faibles » concernant la zone d'implantation du projet :

- Parmi les zonages du patrimoine naturel, aucun site n'intercepte le projet. Celui-ci est toutefois proche d'un site ZNIEFF situé à 700 m, et dans un rayon de 10 km autour du projet, 21 autres sites sont labellisés pour la présence de milieux naturels d'exception ;
- Le repérage sur le terrain a révélé l'existence d'enjeux écologiques potentiels nuls à modérés vis-à-vis des espèces de faune et de flore. Des potentialités d'accueil de plusieurs espèces d'Oiseaux protégés, ont été contactées au sein des végétations se trouvant au cœur du projet.

Situé dans un paysage rural, le site accueillant le projet faisant l'objet de ce pré-diagnostic est situé dans un contexte agricole aux pratiques conventionnelles, parsemé de boisements et de villages. Il est composé d'une mosaïque d'habitats relativement attractifs pour plusieurs groupes faunistiques. Sept habitats ont été inventoriés au sein des 1,1 ha de la ZIP, dont une Fruticée occupant la moitié du site présentant des potentialités écologiques modérées, 3 Fiches à potentiels faibles. Les 3 autres habitats en revanche, présentent des potentialités qualifiées de négligeables. Parmi la faune, seuls les Oiseaux y trouvent des potentialités d'accueil modérés, celles-ci étaient négligeables pour les autres groupes, voire nuls pour les Amphibiens. Les habitats qui composent la ZIP offrent des habitats de repos, de reproduction et d'alimentation pour les Oiseaux et quelques autres animaux. Cette ZIP reste assez originale dans ce contexte agricole, différente des milieux présents en bordure immédiate, mais pas très différente des habitats présents dans un rayon plus large, qui sont de type boisements et/ou Fruticées. **Pour ces raisons, les risques pour la biodiversité lié à ce projet sont évalués à « Faibles »** (Figure 23).

Au regard de ce bilan, les mesures suivantes peuvent être préconisées :

- Mener une réflexion afin de réduire la taille de la centrale photovoltaïque, et placer celle-ci dans les secteurs présentant le moins d'enjeux écologiques (au centre);
- Maintenir un maximum d'arbres et d'arbustes ;
- Placer les éléments techniques de la centrale en évitant la flore et les habitats à enjeux ;
- Planifier les travaux de création de la centrale en dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore, et notamment des oiseaux, qui s'étale de mi-mars à mi-août, afin d'éviter tout risque de destruction d'espèces protégées. ;
- Si des opportunités apparaissent lors de la conception du projet, mettre en place des actions favorables à la biodiversité en entretenant les milieux ouverts par une gestion adaptée (fauche tardive ou pâturage extensif).

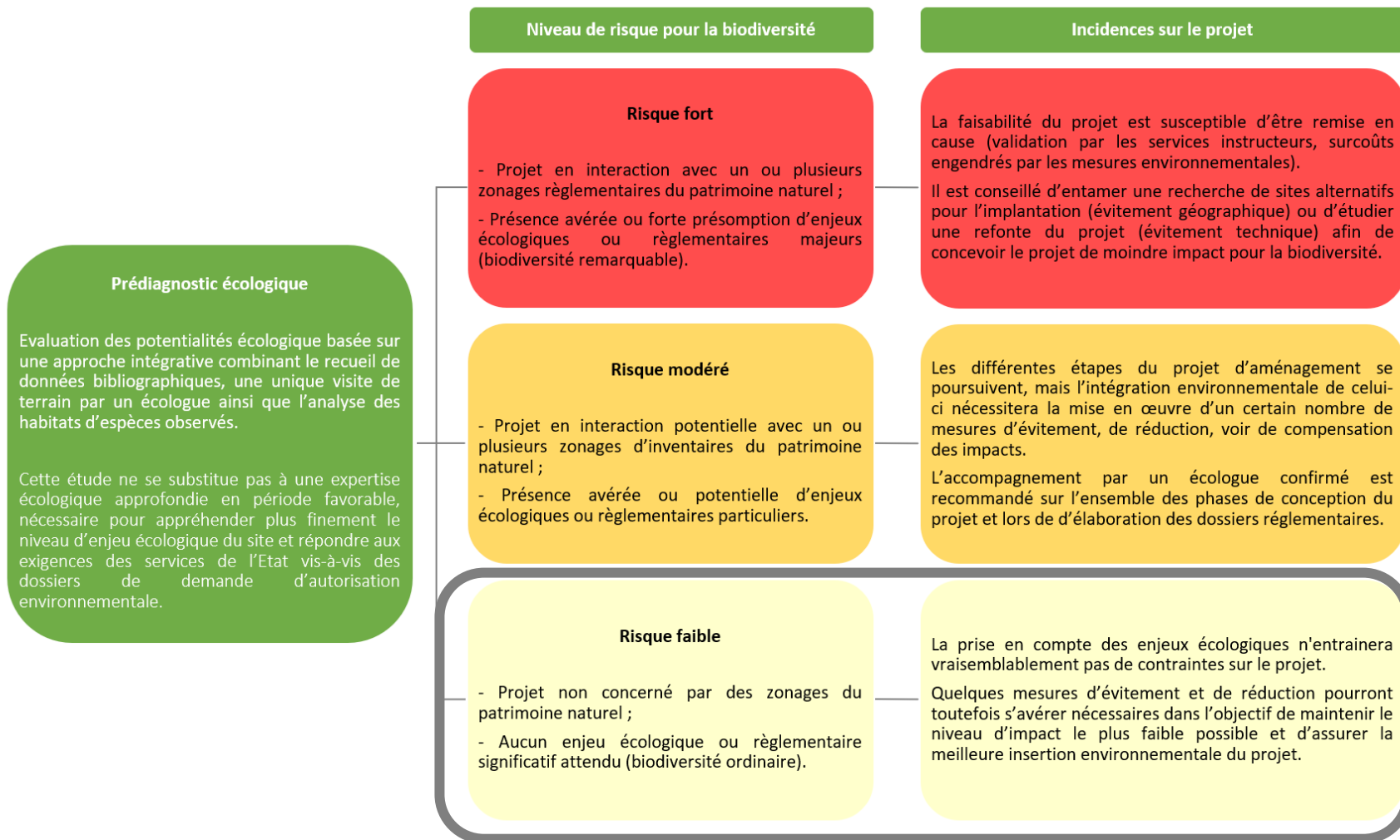


Figure 23 Schéma résumant le niveau de risques pour la biodiversité et les incidences sur le projet

8 ANNEXES

8.1 ESPECES VEGETALES PRESENTES DANS COMMUNE (2014-2025)

Tableau 12 - Liste des espèces floristiques présentes dans la commune (2014-2025)

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre, Acéraille		LC	LC	CC
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane, Plane, Aserau		LC	LC	CC
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane		LC	LC	CC
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille		LC	LC	CC
<i>Aegopodium podagraria</i>	Égopode podagraire, Podagraire, Herbe aux goutteux, Fausse angélique		LC	LC	CC
<i>Aethusa cynapium subsp. cynapium</i>			LC	LC	C
<i>Aethusa cynapium subsp. elata</i>	Petite ciguë élevée, Éthuse élevée, Fausse petite ciguë	Oui	LC	LC	AC
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire, Francormier		LC	LC	CC
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère		LC	LC	CC
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante		LC	LC	CC
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière, Passerose, Alcée rose		LC	NA	PC
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale		LC	LC	CC
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois, Anémone sylvie		LC	LC	CC
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sylvestre, Angélique sauvage, Impératoire sauvage		LC	LC	CC
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile, Anisanthe stérile		LC	LC	CC
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois		LC	LC	CC
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie commune, Ancolie vulgaire, Clochette		LC	LC	C

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius, Arabette des dames		LC	LC	C
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane, Bardane commune, Bardane élevée, Bardane à gros capitules, Bardane à grosses têtes		LC	LC	C
<i>Arctium nemorosum</i>	Bardane des bois		LC	LC	AC
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs		LC	LC	CC
<i>Argentina anserina</i>	Potentille ansérine, Ansérine, Argentine ansérine, Potentille des oies		LC	LC	CC
<i>Arrhenatherum elatius subsp. elatius</i>	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français		LC	NE	AC
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune, Herbe de feu		LC	LC	CC
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté, Arum maculé, Arum tacheté, Gouet maculé		LC	LC	CC
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles		LC	LC	C
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Doradille scolopendre, Scolopendre, Scolopendre officinale, Langue-de-cerf	Oui	LC	LC	AC
<i>Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens</i>	Doradille fausse capillaire		LC	LC	C
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de Réglisse, Réglisse sauvage		LC	LC	C
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle, Polypode femelle, Athyrium fougère-femelle		LC	LC	CC
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche prostrée, Arroche hastée		LC	NA	AC
<i>Atropa bella-donna</i>	Belladone, Bouton-noir, Atrope belladone		LC	LC	AC
<i>Ballota nigra subsp. foetida</i>	Ballote fétide, Ballote du Midi, Ballote méridionale		LC	LC	AC
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune, Herbe de Sainte-Barbe		LC	LC	C
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace, Pâquerette		LC	LC	CC
<i>Betula pendula</i>	Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard		LC	LC	CC
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois		LC	LC	CC
<i>Brassica napus</i>	Colza		NAa	NA	AC
<i>Bromopsis benekenii</i>	Brome de Beneken, Faux brome de Beneken		LC	LC	AC
<i>Bromus arvensis subsp. arvensis</i>	Brome des champs		LC	LC	PC
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou, Brome orge		LC	LC	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Bromus secalinus</i>	Brome petit-seigle, Brome faux seigle, Brome Seigle	Oui	LC	LC	C
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon		NAa	NA	AC
<i>Bunias orientalis</i>	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient		NAa	NA	AC
<i>Campanula portenschlagiana</i>			NAa	NA	R
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce		LC	LC	CC
<i>Campanula trachelium</i>	Campanule gantelée, Gant de Notre-Dame, Ortie bleue		LC	LC	CC
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur		LC	LC	CC
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille		LC	LC	CC
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente, Herbe au diable	Oui	LC	LC	PC
<i>Carduus crispus subsp. multiflorus</i>	Chardon à fleurs nombreuses, Chardon multiflore		LC	NE	C
<i>Carduus nutans subsp. nutans</i>	Chardon penché		LC	NE	PC
<i>Carex digitata</i>	Laîche digitée	Oui	LC	LC	AC
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque		LC	LC	CC
<i>Carex pairae</i>	Laîche de Paira		LC	LC	C
<i>Carex remota</i>	Laîche espacée, Laîche à épis espacés		LC	LC	CC
<i>Carex sylvatica subsp. sylvatica</i>			LC	LC	AC
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun, Charme, Charmille		LC	LC	CC
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centauree scabieuse		LC	LC	C
<i>Cerastium fontanum subsp. vulgare</i>	Céraiste commun, Mouron d'alouette		LC	LC	CC
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré, Oreille de souris		LC	LC	CC
<i>Cerastium tomentosum</i>	Céraiste tomenteux, Barquette, Oreille-de-souris		NAa	NA	AC
<i>Chaenorhinum minus subsp. minus</i>	Petite chénorrhine, Petite linare, Chénorrhine mineure, Chénorrhine naine		LC	LC	AC
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant, Cerfeuil penché, Chérophylle penché, Couquet		LC	LC	C
<i>Chamaenerion angustifolium subsp. angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites, Épilobe en épi, Laurier de Saint-Antoine		LC	LC	PC
<i>Chelidonium majus subsp. majus</i>			LC	LC	AC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Chenopodium album subsp. album</i>	Chénopode blanc, Senousse		LC	LC	C
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris, Circée commune, Herbe des sorcières, Herbe aux sorcières		LC	LC	CC
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide		LC	LC	CC
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais, Bâton-du-diable		LC	LC	CC
<i>Cirsium vulgare subsp. vulgare</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé		LC	LC	AC
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux		LC	LC	CC
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette commune, Grand basilic		LC	LC	C
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne, Safran des prés		LC	LC	CC
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet de mai, Muguet, Clochette des bois		LC	LC	CC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron		LC	LC	CC
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies		LC	LC	CC
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle		LC	LC	CC
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier		LC	LC	CC
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles, Aubépine lisse, Noble épine		LC	LC	CC
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne		LC	LC	CC
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire		LC	LC	CC
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune, Gaillet croisette		LC	LC	C
<i>Cyanus segetum</i>	Bleuet des moissons, Bleuet, Barbeau		LC	LC	C
<i>Cymbalaria muralis</i>	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs, Linaire cymbalaire, Ruine de Rome, Lierre fleuri		LC	LC	C
<i>Dactylis glomerata subsp. glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule		LC	LC	CC
<i>Daphne mezereum</i>	Daphné bois-joli, Daphné bois-gentil, Bois-joli, Bois-gentil, Daphné mézéréon		LC	LC	AC
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte		LC	LC	CC
<i>Deschampsia cespitosa subsp. parviflora</i>	Canche à petites fleurs		LC	NE	PC
<i>Digitalis lutea</i>	Digitale jaune		LC	LC	AC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéride des Chartreux, Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse		LC	LC	CC
<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéride dilatée, Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée		LC	LC	C
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle		LC	LC	CC
<i>Elymus caninus</i>	Chiendent des chiens, Roegnérie des chiens, Élyme des chiens, Froment des haies		LC	LC	C
<i>Elytrigia repens subsp. repens</i>	Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante		LC	LC	AC
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute		LC	LC	CC
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes		LC	LC	C
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs		LC	LC	C
<i>Epilobium tetragonum subsp. lamyi</i>	Épilobe de Lamy		LC	LC	C
<i>Epipactis helleborine subsp. helleborine</i>	Épipactide helléborine, Épipactis à larges feuilles, Épipactis à feuilles larges, Elléborine à larges feuilles, Helléborine		LC	NE	AC
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs, Queue-de-renard		LC	LC	CC
<i>Eragrostis minor</i>	Éragrostide mineure		LC	NA	C
<i>Erigeron annuus</i>			NAa	NA	CC
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada		NAa	NA	CC
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée		LC	LC	CC
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque		LC	LC	CC
<i>Eupatorium cannabinum subsp. cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine, Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau		LC	LC	AC
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésule		LC	LC	CC
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe fluette, Euphorbe exiguë		LC	LC	C
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe péplus, Euphorbe des jardins, Euphorbe omblette, Ésule ronde		LC	LC	C
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau		LC	LC	CC
<i>Fallopia convolvulus</i>	Fallopie liseron, Vrillée liseron, Renouée liseron, Vrillée sauvage, Vrillée bâtarde, Faux liseron		LC	LC	C
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire, Filipendule ulmaire		LC	LC	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage, Fraisier des bois		LC	LC	CC
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe		LC	LC	CC
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit, Ortie royale, Galéope tétrahit		LC	LC	CC
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée		NAa	NA	C
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron		LC	LC	CC
<i>Galium odoratum</i>	Gaillet odorant, Aspérule odorante, Belle-étoile, Muguet des dames, Thé suisse		LC	LC	C
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin, Pied-de-pigeon, Géranium des colombes		LC	LC	CC
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées		LC	LC	CC
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou, Géranium à feuilles molles		LC	LC	CC
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet, Géranium grêle, Géranium à tiges grêles		LC	LC	C
<i>Geranium pyrenaicum subsp. pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées		LC	LC	AC
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué		LC	LC	CC
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		LC	LC	CC
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre		LC	LC	CC
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun		LC	LC	CC
<i>Heracleum sphondylium subsp. sphondylium</i>	Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce		LC	NE	AC
<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames, Giroflée des dames		LC	NA	AC
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon lupulin, Houblon, Vigne du Nord, Houblon grimpant		LC	LC	C
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute, Millepertuis velu, Millepertuis hérissé		LC	LC	C
<i>Hypericum perforatum subsp. perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean		LC	NE	AC
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée, Salade-de-porc		LC	LC	CC
<i>Impatiens parviflora</i>	Impatiente à petites fleurs, Balsamine à petites fleurs		NAa	NA	AC
<i>Inula conyzae</i>	Inule conyze, Inule squarreuse, Herbe aux mouches, Inule commune, Herbe aux punaises		LC	LC	C
<i>Jacobaea erucifolia</i>	Jacobée à feuilles de roquette, Sénéçon à feuilles de roquette		LC	LC	CC
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun		NAa	NA	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars		LC	LC	CC
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs, Oreille-d'âne		LC	LC	CC
<i>Lactuca muralis</i>	Laitue des murs, Mycélide des murs, Mycélis des murs, Pendrille		LC	LC	C
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole, Escarole, Laitue sauvage		LC	LC	CC
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte		LC	LC	CC
<i>Lamium amplexicaule</i>	Lamier embrassant		LC	LC	AC
<i>Lamium galeobdolon subsp. montanum</i>	Lamier des montagnes		LC	LC	C
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre, Ortie rouge		LC	LC	CC
<i>Lapsana communis subsp. communis</i>	Lampsane commune, Graceline		LC	LC	C
<i>Larix decidua subsp. decidua</i>	Mélèze d'Europe, Pin de Briançon, Mélèze décidu		LC	NA	AR
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés		LC	LC	CC
<i>Leontodon hispidus subsp. hispidus</i>	Liondent hispide, Liondent variable		LC	NE	AC
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite d'Irkutsk		LC	LC	CC
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun, Troène, Raisin de chien		LC	LC	CC
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante		LC	LC	C
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune		LC	LC	CC
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace, Ray-grass anglais		LC	LC	CC
<i>Loncomelos pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées, Loncomélos des Pyrénées, Aspergette, Asperge des bois	Oui	LC	VU	C
<i>Lonicera periclymenum subsp. periclymenum</i>			LC	LC	AC
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies, Chèvrefeuille camérisier, Camérisier à balais		LC	LC	C
<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée		LC	LC	C
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge		LC	LC	CC
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée		LC	LC	C
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette		LC	LC	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Medicago sativa nothosubsp. media</i>	Luzerne changeante		NE	LC	AC
<i>Medicago sativa subsp. falcata</i>	Luzerne en faux, Luzerne sauvage		LC	LC	C
<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore		LC	LC	C
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc		LC	LC	CC
<i>Melilotus altissimus</i>	Mélilot élevé		LC	LC	C
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle, Vignette		LC	LC	C
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes, Mercuriale pérenne		LC	LC	C
<i>Milium effusum</i>	Millet diffus, Millet épars, Millet étalé, Mil diffus		LC	LC	CC
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie trinervée, Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures		LC	LC	C
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs		LC	LC	CC
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau, Herbe aux vers		LC	LC	C
<i>Origanum vulgare subsp. vulgare</i>	Origan commun, Marjolaine sauvage		LC	LC	AC
<i>Oxalis acetosella</i>	Oxalide petite-oseille, Pain de coucou, Oxalis petite-oseille, Surelle, Alleluia, Pain-de-coucou, Oseille des bois		LC	LC	C
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot		LC	LC	CC
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisettes à quatre feuilles, Étrangle-loup		LC	LC	C
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée		NAa	NA	C
<i>Pastinaca sativa subsp. urens</i>	Panais brûlant		LC	LC	C
<i>Persicaria hydropiper</i>	Persicaire poivre-d'eau, Renouée poivre-d'eau		LC	LC	C
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée		LC	LC	C
<i>Persicaria maculosa</i>			LC	LC	CC
<i>Petrosedum rupestre</i>	Orpin réfléchi, Orpin des rochers		LC	LC	C
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés		LC	LC	CC
<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi		LC	LC	C
<i>Picea abies</i>	Épicéa commun, Pesse, Sérente		LC	NT	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière		LC	LC	CC
<i>Pilosella officinarum</i>			LC	LC	CC
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Boucage saxifrage, Petit boucage, Persil de Bouc, Petite pimpinelle		LC	LC	C
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain		LC	LC	CC
<i>Plantago major subsp. major</i>	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet		LC	LC	C
<i>Poa annua subsp. annua</i>			LC	LC	AC
<i>Poa compressa</i>	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties		LC	LC	C
<i>Poa nemoralis subsp. nemoralis</i>			LC	LC	AC
<i>Poa pratensis subsp. pratensis</i>			LC	LC	C
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau-de-Salomon multiflore, Polygonate multiflore		LC	LC	CC
<i>Polygonum aviculare subsp. aviculare</i>	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse		LC	NE	AC
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons, Polystic à frondes munies d'aiguillons	Oui	LC	LC	AC
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble, Tremble		LC	LC	CC
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille		LC	LC	CC
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille stérile, Potentille faux fraisier		LC	LC	CC
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure		LC	LC	CC
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée, Coucou des bois, Primevère des bois		LC	LC	CC
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois		LC	LC	CC
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier, Cerisier		LC	LC	CC
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier		LC	LC	CC
<i>Pulmonaria obscura</i>	Pulmonaire obscure, Pulmonaire sombre, Herbe-de-cœur	Oui	LC	LC	AC
<i>Pyrus communis subsp. pyraster</i>	Poirier sauvage, Aigrin	Oui	LC	LC	C
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Châgne		LC	LC	CC
<i>Rabelera holostea</i>	Stellaire holostée		LC	LC	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant		LC	LC	CC
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune, Réséda bâtard		LC	LC	C
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre, Gaude, Réséda gaude		LC	LC	AC
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon		NAa	NA	C
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe crête-de-coq, Rhinanthe velu, Grand rhinante, Rhinanthe hérissé		LC	LC	C
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseillier épineux, Groseillier à maquereaux		LC	LC	C
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia		NAa	NA	CC
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs, Rosier rampant		LC	LC	CC
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens		LC	LC	CC
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue, Ronce bleu-vert, Ronce à fruits bleus, Ronce glauque		LC	LC	CC
<i>Rubus idaeus</i>	Ronce framboisier, Framboisier		LC	LC	CC
<i>Rubus rudis</i>	Ronce rude		NE	LC	PC
<i>Rumex acetosa subsp. acetosa</i>	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle		LC	LC	AC
<i>Rumex acetosella</i>	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle		LC	LC	C
<i>Rumex crispus subsp. crispus</i>	Patience crépue, Oseille crépue, Parelle crépue, Rumex crépu		LC	LC	AC
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses		LC	LC	CC
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine, Sang-de-dragon, Patience des bois		LC	LC	CC
<i>Sagina procumbens</i>	Sagine couchée, Sagine rampante		LC	LC	C
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault, Saule des chèvres, Marsaule, Marsault		LC	LC	CC
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir, Sampéchier		LC	LC	CC
<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes		LC	LC	C
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon		LC	LC	C

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau		LC	LC	CC
<i>Schedonorus giganteus</i>	Schédonore géant, Fétuque géante		LC	LC	CC
<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i>	Liondent d'automne, Fausse scorsonère d'automne		LC	LC	C
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse		LC	LC	CC
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles		LC	LC	C
<i>Senecio ovatus subsp. ovatus</i>	Séneçon ovale, Séneçon de Fuchs	Oui	LC	LC	PC
<i>Senecio viscosus</i>	Séneçon visqueux		LC	LC	AC
<i>Senecio vulgaris subsp. vulgaris</i>	Séneçon commun		LC	LC	AC
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc		LC	LC	CC
<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>	Silène commun, Silène enflé, Tapotte		LC	LC	C
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs, Raveluche		LC	LC	C
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal, Herbe aux chantres, Vélar officinal		LC	LC	C
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde		LC	LC	CC
<i>Solidago canadensis</i>	Tête d'or		NAa	NA	C
<i>Solidago virgaurea subsp. virgaurea</i>	Solidage verge-d'or, Herbe des Juifs, Verge-d'or		LC	LC	C
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs		LC	LC	C
<i>Sonchus asper subsp. asper</i>	Laiteron rude, Laiteron piquant		LC	LC	C
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher		LC	LC	CC
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais, Ortie bourbière, Ortie morte		LC	LC	C
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des forêts, Épiaire des bois, Ortie à crapauds, Ortie puante, Ortie à crapauds		LC	LC	CC
<i>Stellaria aquatica</i>	Myosoton aquatique, Stellaire aquatique, Céraiste d'eau, Céraiste aquatique, Malaquie aquatique		LC	LC	C
<i>Stellaria media</i>	Stellaire intermédiaire, Mouron, Mouron blanc		LC	LC	CC
<i>Symphytum officinale subsp. officinale</i>	Consoude officinale, Grande consoude		LC	LC	AC
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune, Sent-bon, Barbotine		LC	LC	CC
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal, Pissenlit commun		LC	NE	CC

Nom	Nom français	ZNIEFF	LR France	LR Régionale	Rareté
<i>Tragopogon pratensis subsp. pratensis</i>	Salsifis des prés		LC	LC	C
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance		LC	LC	CC
<i>Trifolium medium subsp. medium</i>	Trèfle moyen, Trèfle intermédiaire		LC	LC	AC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet		LC	LC	CC
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande		LC	LC	CC
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Tripleurosperme inodore, Matricaire inodore, Matricaire perforée		LC	LC	CC
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne, Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de Saint-Quirin		LC	LC	CC
<i>Ulmus glabra</i>	Orme glabre, orme des montagnes	Oui	LC	LC	C
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie		LC	LC	CC
<i>Verbascum densiflorum</i>	Molène à fleurs denses, Molène faux bouillon-blanc, Molène faux thapsus		LC	LC	AC
<i>Veronica beccabunga subsp. beccabunga</i>	Véronique beccabonga, Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux, Salade de chouette		LC	LC	AC
<i>Veronica chamaedrys subsp. chamaedrys</i>			NE	LC	C
<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes		LC	LC	C
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale, Herbe aux ladres, Thé d'Europe		LC	LC	C
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse		NAa	NA	CC
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane, Viorne mancienne, Mancienne		LC	LC	C
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier, Viorne obier, Viorne aquatique, Boule-de-neige		LC	LC	CC
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca, Jarosse, Vesce à épis		LC	LC	CC
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies		LC	LC	CC
<i>Viola arvensis</i>	Violette des champs, Pensée des champs		LC	LC	CC
<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée		LC	LC	C
<i>Viola odorata</i>	Violette odorante		LC	LC	C
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach, Violette des bois		LC	LC	CC
<i>Vitis vinifera subsp. vinifera</i>	Vigne cultivée, Vigne		NAa	NA	PC

8.2 ESPECES FAUNISTIQUES PRESENTES DANS LA COMMUNE (BIBLIOGRAPHIE)

Tableau 13 - Espèces d'oiseaux présentes dans la commune (2014-2025)

Nom commun	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		Article 3	LC			LC		
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	Article 3	CR	NA	NT	CR	LC	oui
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA		LC	NA	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	Article 3	VU	NA	VU	VU	NA	oui
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Article 3	LC	NA	NA	NT	NA	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Article 3	VU	NA		NT	NA	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		Article 3	LC			LC		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA	

Tableau 14 – Liste des espèces faunistiques (hors oiseaux) inventoriées dans la commune (2014-2025)

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est/Champagne Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Mammifères			LC		

8.3 ESPECES FLORISTIQUES INVENTORIEES EN 2025

Tableau 15 - Liste des espèces floristiques inventoriées en 2025

Nom scientifique	Nom français	Rareté Lorraine	Protection Lorraine	Liste rouge Nationale	Liste rouge Lorraine	ZNIEFF GE	ZNIEFF Plateau lorrain	ZH 2008	EEE dans l'UE	EEE en France	EEE GE
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque sylvestre	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Argentina anserina</i>	Potentille ansérine	CCC	—	LC	LC	—	—	ZH	—	—	—
<i>Artemisia absinthium</i>	Armoise absinthe	R	—	LC	NA	—	—	—	—	—	—
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Asperula arvensis</i>	Aspérule des champs	—	—	EN	CR	oui	1*	—	—	—	—
<i>Chamaenerion angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Crepis molle</i>	Crépide molle										
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC	—	LC	LC	pp	—	—	—	—	—
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère à foulon	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Galium album</i>	Gaillet blanc	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—

Nom scientifique	Nom français	Rareté Lorraine	Protection Lorraine	Liste rouge Nationale	Liste rouge Lorraine	ZNIEFF GE	ZNIEFF Plateau lorrain	ZH 2008	EEE dans l'UE	EEE en France	EEE GE
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Galium verum</i>	Gaillet vrai	CC	—	LC	LC	pp	—	—	—	—	—
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse vipérine										
<i>Hylotelephium telephium</i>	Orpin reprise										
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Lolium perenne</i>	lvraie vivace	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Lophiolepis eriophora</i>											
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	C	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Odontites vernus</i>	Odontite printanier	C	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	CC	—	NAa	NA	—	—	—	—	—	Implantée
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Prunus avium</i>	Prunier merisier	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—

Nom scientifique	Nom français	Rareté Lorraine	Protection Lorraine	Liste rouge Nationale	Liste rouge Lorraine	ZNIEFF GE	ZNIEFF Plateau lorrain	ZH 2008	EEE dans l'UE	EEE en France	EEE GE
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CCC	—	LC	LC	—	—	ZH	—	—	—
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	CC	—	NAa	NA	—	—	—	—	—	Implantée
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Rubus sp</i>	Ronce										
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	C	—	NAa	NA	—	—	—	—	—	Implantée
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>	Symphyotriche lancéolé	AR	—	NAa	NA	—	—	—	—	—	Implantée
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Taraxacum sp</i>	Pissenlit										
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	CC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	C	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	CCC	—	LC	LC	—	—	—	—	—	—
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	AR	—	NAa	LC	—	—	—	—	—	—

GE : Grand-Est

8.4 ESPECES ANIMALES INVENTORIEES EN 2025

Tableau 16 - Espèces d'oiseaux inventoriées sur le site

Nom commun	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèces déterminantes ZNIEFF	Enjeu patrimonial
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2		LC		NA	LC	NA		Négligeable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1 et III/1		LC	NA	LC	LC	NA		Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA		Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Article 3	LC	NA	NA	NT	NA		Négligeable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable

Tableau 17- Espèces faunistiques inventoriées sur le site (hors oiseaux)

Nom commun	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est	Espèces déterminantes ZNIEFF région Grand Est	Enjeu patrimonial
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>			4	LC		Négligeable

8.5 LEGENDES

LEGENDE FLORE

Rareté		
Rareté Lor	Classes de rareté du taxon dans l'ex-région Lorraine	
	CCC	Extrêmement répandu (fréquence $\geq 90\%$)
	CC	Très commun (fréquence $\geq 50\%$ et $< 90\%$)
	C	Commun (fréquence $\geq 25\%$ et $< 50\%$)
	AC	Assez commun (fréquence $\geq 12,5\%$ et $< 25\%$)
	AR	Assez rare (fréquence $\geq 5\%$ et $< 12,5\%$)
	R	Rare (fréquence $\geq 2\%$ et $< 5\%$)
	RR	Très rare (fréquence $< 2\%$)
	RRR	Exceptionnel (une seule maille)
	—	Fréquence non calculée
Fréquence calculée par la formule de Boulet pondérée (Hauguel J.-C. & Wattez J.-R., 2008. <i>Inventaire des bryophytes de Picardie, présence, rareté et menaces</i>. CRP/CBNBL, 38p.), à partir des données disponibles dans la base de données du CBAL : $\frac{\text{Nombre de mailles } 5 \times 5 \text{ km de présence du taxon après l'an 2000}}{\text{Nombre de mailles } 5 \times 5 \text{ km bien connues (à plus de 250 taxons) sur le territoire}}$		
Statuts		
PR Lor	Statut de protection en Lorraine (Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale)	
	PR	Protection régionale
	Pdep54	Protection départementale en Meurthe-et-Moselle
	Pdep55	Protection départementale en Meuse
	Pdep57	Protection départementale en Moselle
	—	Sans statut de protection en Lorraine
LRN	Niveau de menace en France métropolitaine (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre flore vasculaire de France métropolitaine</i>)	
LR Lor	Niveau de menace en Lorraine (Bonassi J., 2015. <i>Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine</i> . PLFCBNNE)	

	EX	Éteint à l'échelle mondiale	
	EW	Éteint à l'état sauvage	
	RE	Disparu sur le territoire	
	CR*	Présumé disparu	
	CR	En danger critique d'extinction	
	EN	En danger	
	VU	Vulnérable	
	NT	Quasi-menacé	
	LC	Préoccupation mineure	
	DD	Données insuffisantes	
	NA	Non applicable	NAa = introduite après l'année 1500 ; NAb = présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole
	NE	Non évalué	
ZNIEFF GE	Espèces déterminantes ZNIEFF en région Grand Est (Conservatoire botanique Alsace-Lorraine (coord.), 2024. <i>Liste des espèces floristiques déterminantes et autres espèces à enjeux znieff en Grand Est</i> [tableur numérique] - version 1.0.)		
	oui	Espèce inscrite sur la liste	
	autre espèce à enjeu	Espèce non déterminante znieff mais présentant un intérêt	
	—	Espèce non inscrite sur la liste	
ZNIEFF Plateau lorrain	1	Taxon très prioritaire, pouvant justifier à lui seul la création d'une znieff	
	Liste nationale des espèces végétales indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement (Annexe II table A))		
	ZH	Taxon inscrit sur l'arrêté	
	—	Taxon non inscrit sur l'arrêté	
EEE UE	Liste des espèces exotiques envahissantes réglementées dans l'UE (Règlement d'exécution (UE) 2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, Pub. L. No. C/2019/5360 2019)		
	x	Taxon inscrit sur l'arrêté	
	—	Taxon non inscrit sur l'arrêté	
EEE FR	Liste des espèces exotiques envahissantes réglementées en France (Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain)		

	x	Taxon inscrit sur l'arrêté	
	–	Taxon non inscrit sur l'arrêté	
EEE GE	Liste des espèces exotiques envahissantes du Grand Est (Duval M., Hog J. & Saint-Val M., 2020. <i>Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est</i> . PLFCBNNE, CBA, CBNBP (antenne de Champagne Ardenne). 17p. + annexe)		
	Mineure	Taxon exotique à préoccupation mineure	Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles également. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible.
	Observation	Taxon exotique en liste d'observation	Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles à moyens. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible à modéré.
	Potentielle	Taxon exotique potentiellement invasif	Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est souvent élevée mais leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés moyens ou faibles. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est fort.
	Émergente	Taxon exotique envahissant émergent	Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont d'ores et déjà jugés importants dans leurs localités. Il s'agit d'espèces dont la propagation est encore limitée, leurs populations étant isolées ou à distribution restreinte sur le territoire.
	Implantée	Taxon exotique envahissant implanté	Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont importants à l'échelle régionale. Elles sont largement répandues sur le territoire.
	Alerte	Taxon sur liste d'alerte	Espèces exotiques envahissantes avérées des territoires limitrophes ayant un potentiel invasif fort. Il s'agit de plantes exotiques absentes ou occasionnelles dans la région, mais considérées comme invasives avérées en territoires limitrophes et dont le risque de prolifération (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels, dans la région étudiée, est fort.
	–	Taxon absent de la liste	
Suite aux évolutions taxonomiques, certains choix ont dû être effectués concernant l'attribution des statuts à partir des listes originales. Par exemple, deux taxons issus de l'éclatement d'une espèce inscrite sur une liste se voient attribuer le statut de cette dernière. Le statut réglementaire d'une espèce est attribué à l'ensemble de ses infrataxons.			

LEGENDE FAUNE

Oiseaux		
Statut sur site	N, E, M, H	Statut de l'espèce sur l'aire d'étude : Nicheur (N), Estivant non-nicheur (E), Migrateur (M), Hivernant (H)
Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)	Annexe I	Espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)
Espèce protégée en France (29/10/2009)	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge des Oiseaux nicheurs du Grand Est (ODONAT Grand Est (coord.), 2024)	RE	Eteint au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge des Oiseaux hivernants du Grand Est (ODONAT Grand Est (coord.), 2024)	RE	Eteint au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable

Amphibiens		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (19/11/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
	Article 4	Sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
Liste Rouge nationale (UICN-MNHN-SHF, 2015)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste rouge des Amphibiens du Grand Est (ODONAT Grand Est(coord.), 2023)	RE	Régionalement Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en région Grand Est		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

Reptiles		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (14/10/2005 et 19/11/2007)	Article 1	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce (concernant les Tortues marines)
	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
	Article 4	Sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
Liste Rouge (UICN-MNHN-SHF, 2015)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste rouge des Reptiles du Grand Est (ODONAT Grand Est(coord.), 2023)	RE	Régionalement Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué

Odonates		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN, MNHN, OPIE & SHF, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge des Odonates du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2023)	RE	Eteinte au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué

Orthoptères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (SARDET E. & DEFAUT B., 2004)	1	Priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
	2	Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction
	3	Priorité 3 : espèce menacée à surveiller
	4	Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances
	-	espèce absente du territoire considérée
	♣	espèce n'appartenant vraisemblablement pas au territoire considéré
	?	espèce pour laquelle les informations manquent pour statuer
	HS	espèce hors sujet (synthrope)
Liste Rouge par domaines biogéographiques (SARDET E. & DEFAUT B., 2004) (légende Cf liste rouge nationale)	NEM	Domaine néморal (moitié nord de la France)
	MC	Massif Central / Montagne noire
	PYR	Domaine pyrénéen
	ALP	Domaine alpin
	LAN	Domaine subméditerranéen languedocien
	AQU	Domaine subméditerranéen aquitain
	MED	Domaine méditerranéen
	COR	Corse
Liste rouge des Orthoptères et Mantoptères du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2024)	RE	Eteinte au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Espèces déterminantes ZNIEFF en région Grand Est		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger

Orthoptères		
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué